



M.^{en} ROBESPIERRE.

# LES CRIMES
# DE ROBESPIERRE,

## ET DE SES PRINCIPAUX COMPLICES,

TELS que Marat, Couthon, Saint-Just, etc.

DEUXIÈME ÉDITION,

Augmentée d'un précis de la vie et d'un tableau des crimes du ci-devant duc d'Orléans, avec les détails de son procès et de son supplice.

TOME PREMIER.




A PARIS,

Chez DESESSARTS, Libraire, place de l'Odéon.

AN X. — 1802.

Je vais tracer l'histoire du plus hypocrite, du plus lâche et du plus féroce des monstres qui ait paru sur la scène du monde pour le malheur de l'humanité.

La postérité pourra-t-elle croire que la France ait gémi pendant dix-huit mois sous la verge de fer du plus vil des scélérats, sous l'exécrable tyrannie de Robespierre?

Cependant nous pouvons dire, avec un sentiment pénible, que ce qui paroîtra invraisemblable à nos neveux, est devenu pour nous une affreuse vérité.

Français! hommes de toutes les nations! ayez le courage de lire cette épouvantable histoire. Mettez ces leçons terribles du crime entre les mains de vos enfans, pour qu'elles inspirent à la postérité la plus reculée l'horreur de l'anarchie. Vingt fois, en esquissant ce tableau, la plume m'est tombée des mains, et je n'aurois jamais eu le courage de finir ce travail, si l'idée d'être utile à l'humanité ne m'eut soutenu. Mais, me suis-je dit, Robespierre a porté les coups les plus terribles à la morale publique et à toutes les institutions sociales; il importe donc, pour éviter aux générations futures le retour des malheurs dont nous avons été témoins ou victimes,

de buriner en caractères d'airain l'histoire de la tyrannie de cet impudent dominateur des Français. C'est ce qui m'a déterminé à entreprendre cet ouvrage.

J'ai présenté dans le premier volume le tableau de la vie et des crimes de Robespierre ; dans le second, des détails historiques sur les crimes de ses principaux complices, des *Couthon*, *Saint-Just*, *Dumas*, *Payan*, *Henriot*, *Coffinhal*, qui ont partagé son supplice ; enfin, j'ai déposé dans le troisième volume, le tableau des crimes de Marat, de sa mort, de son apothéose, et le détail des circonstances qui ont accompagné le procès et le supplice de Charlotte Corday.

Des Essarts.

# PRÉCIS HISTORIQUE
## DE LA VIE ET DES CRIMES
# DE ROBESPIERRE.

QUAND on voit, dans tous les pays et dans tous les siècles, des hommes séduits par l'ambition, aspirer de toutes leurs forces au pouvoir arbitraire, n'épargner aucun crime pour l'obtenir, le désirer le plus souvent en raison de leur incapacité pour l'exercer; l'esprit s'épuise à chercher quels charmes offre donc la tyrannie, quels sont les appas qui attachent à sa poursuite, malgré les forfaits de tout genre qui en défendent l'approche, et dont il faut nécessairement se souiller pour y parvenir.

Quel mortel en effet, ayant reçu un cœur d'homme, peut songer sans effroi qu'aussitôt que les lois se taisent en

présence d'un tyran, tous les hommes deviennent ses ennemis naturels; ennemis implacables dont la haine active ou concentrée doit empoisonner sa vie, et remuer encore ses cendres pour flétrir à jamais sa mémoire : que ses maux deviennent la consolation de ceux qu'il a opprimés : qu'abhorré de tous, il finit par se détester lui-même, et que lorsque la justice vengeresse de ses forfaits l'arrête et le saisit, il voit, en fermant sa paupière, le sourire de la joie sur la bouche même de ses satellites, et le présage de la malédiction publique qui doit accompagner et suivre son juste supplice?

Tel fut et tel sera toujours le sort des tyrans; l'histoire a prouvé ces vérités terribles; heureux si elles eussent eu le pouvoir d'épargner à la France les malheurs causés par la plus épouvantable tyrannie qui fut jamais, et d'arrêter dès les premiers pas le plus affreux des scé-

lérats dont nous allons écrire l'histoire, et tracer les forfaits.

Pour développer la tyrannie dans toute sa noirceur, il falloit réunir au caractère d'un ambitieux le cœur d'un profond scélérat, et le ciel anima Robespierre pour présenter tous ces vices dans un seul individu.

Il étoit natif d'Arras. Privé des avantages de la fortune, il dut son éducation aux bienfaits et aux libéralités de quelques personnes, qui voulurent verser sur le fils d'un citoyen vertueux, les fruits de l'estime que Robespierre père leur avait long-temps inspirée. Il fut envoyé dans un des colléges de Paris, où l'on avoit obtenu pour lui une bourse.

Ses succès dans les élémens des sciences, justifièrent et les soins qu'on prodiguoit à son éducation, et ce qu'on avoit droit d'attendre de lui. Il fit ce qu'on appelle de bonnes études : on

n'auroit eu rien à lui reprocher dans ses premiers momens de son existence, si son caractère eut été aussi flexible que son esprit étoit prompt à concevoir. Mais il étoit mutin, opiniâtre, dédaigneux, jaloux, et c'est avec ces vices, renforcés encore par l'orgueil que lui avoient inspiré ses succès, qu'il reparut devant ses bienfaiteurs d'Arras, qui l'accueillirent avec bonté et se proposèrent de lui ouvrir la carrière du barreau, comme étant celle qui convenoit le plus et à ses talens et à la profession que sa famille exerçoit depuis long-temps.

Il fut en conséquence renvoyé à Paris pour y faire son droit ; mais il ne réussit pas dans cette carrière comme l'avoient espéré ses parens et ses amis. Quoiqu'il fut reçu avocat, il ne fit rien qui parut le conduire à la célébrité ; il resta confondu dans la classe obscure de cette multitude d'avocats qui alors

assiégeoient à l'envi les salles du palais, pour y choisir des modèles, sans avoir les moyens de les imiter. Il céda au découragement qui s'empara de son âme, et revint à Arras, dans l'espoir au moins de briller sur un théâtre concentré, puisqu'il n'avoit pu réussir à se faire remarquer dans la patrie des talens et des beaux arts.

Rentré dans ses foyers, il s'y livra à l'intrigue; il chercha à obtenir, par l'influence des coteries, ce qu'il ne pouvoit obtenir de ses foibles talens. C'est à cette manœuvre qu'il dut d'être chargé d'une affaire, dont l'objet bizarre fixoit l'attention générale dans sa province : il s'agissoit des paratonneres que les habitans de la ville vouloient avoir sur leurs maisons, et que les habitans de la campagne proscrivoient. Un procès très-sérieux s'étoit élevé à ce sujet. Robespierre fut chargé de plaider pour les habitans de la ville;

c'étoit une occasion d'éclat : il y employa tous ses moyens ; mais des prétentions aux succès il y a souvent une grande distance ; Robespierre l'éprouva. Il fit un mémoire qui le perdit dans l'opinion de ceux qui lui supposoient des talens, et qui l'exposa aux railleries de ses ennemis. Il s'étoit engagé dans des dissertations de physique qui compromirent ses lumières dans cette partie, et convainquirent tous les bons esprits de sa présomptueuse ignorance. Depuis cette époque il resta, pour ainsi dire, accablé sous le poids de son impuissance, et il se perdit dans une obscurité qui le fit presque totalement oublier de ses compatriotes.

Ce ne fut que vers le temps où l'annonce de la convocation des États-Généraux réveilla toutes les ambitions, et divisa la France en mille partis, que Robespierre se reproduisit aux yeux de ses concitoyens pour briguer leurs suf-

frages. Après quelques tentatives inutiles auprès des habitans d'Arras, il se tourna du côté des habitans de la campagne, et il réussit à se faire nommer député par cette classe d'hommes, que si souvent l'intrigue a rendu les instrumens des plus noirs forfaits, en trompant leur bonne foi, et en surprenant leur aveugle crédulité.

C'est ici que commence à se développer le caractère de Robespierre. Arrivé à Versailles, il se jeta, comme par instinct, dans le parti qui, de loin, préparoit la désorganisation de la France; et sans y jouer d'abord un grand rôle, il s'y fit connoître par une entière déférence aux opinions et aux principes qui devoient dans la suite servir de base au triomphe de l'anarchie et du crime. Quant à ses moyens à la tribune de l'assemblée constituante, ils furent plutôt une source de disgrace pour lui, qu'une occasion de gloire et de célébrité : les

grands talens qui se trouvoient réunis dans cette assemblée l'avoient jeté à une telle distance, qu'il ne dût qu'à la singularité de ses idées d'être remarqué.

Ceux qui l'ont observé dans les deux époques principales de sa vie politique, c'est-à-dire, lorsqu'il exerçoit les simples fonctions de député à l'assemblée constituante, et lorsqu'il dictoit, en tyran, ses volontés au sein de la convention nationale, ont remarqué en lui, comme deux hommes aussi différens l'un de l'autre, que le rôle qu'il remplissoit dans ces deux circonstances, se ressembloit peu. Robespierre, à l'assemblée constituante, étoit un député timide, qui n'abordoit, pour ainsi dire, la tribune qu'en tremblant, qui n'y prononçoit que des phrases décousues, où perçoient l'ignorance et le mauvais goût, et qui en descendoit presque toujours au milieu du rire qu'excitoit son espèce d'idiotisme. Il avoit, à cette époque,

une voix aigre et désagréable, une sorte de difficulté dans la prononciation, des gestes brusques et sans grâce, un regard mal assuré, et une contenance convulsive. Plus d'une fois sa seule présence à la tribune avoit suffi pour appeler sur lui les plaisanteries les plus mortifiantes; si on l'écoutoit, c'étoit dans l'attente de quelque idée ou de quelque mot dont on s'égaioit d'avance. — Il est brillant et inépuisable *comme la chandelle d'Arras*, disoit-on, en l'entendant. On voyoit même ses partisans mêler leur sourire dédaigneux aux ridicules humilians, dont le couvroient ailleurs ceux qui ne l'estimoient pas, et le désavouer, pour ainsi dire, comme un homme capable de compromettre l'honneur de sa faction.

Quels efforts n'avoit-il pas dû faire sur lui-même, pour triompher à la fois de tant de ridicules, et parvenir au point où il s'est montré à la convention

nationale ? Car, nous ne serons pas du nombre de ceux qui lui contestent toute espèce de talens, et s'attachent à le peindre aussi dépourvu de moyens, qu'il étoit féroce.

L'assemblée constituante fut pour Robespierre une école, où son ame orgueilleuse et vaine, sans cesse irritée par le spectacle des grands talens, et par les mépris qui sembloient le poursuivre, se forma à un goût meilleur et à des formes oratoires plus séduisantes. Un de ses amis lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il ne se montroit plus à la tribune : — Je fais comme Démosthène, lui répond-il, je m'essaie à parler. — En effet, son silence fut très-long, et lorsque sur la fin de la session de l'assemblée constituante, il se reproduisit à la tribune, on observa qu'il s'étoit fait en lui un changement qui surprit aussi agréablement ses amis, qu'il étonna ses adversaires.

Mais ce qui avoit surtout contribué à ce changement de Robespierre, c'étoient les succès effrayans de la faction anarchique dont il étoit membre, et l'influence qu'il avoit acquise sur les brigands soudoyés par cette faction; il commençoit à avoir alors le sentiment de ce qu'il pouvoit à l'aide de cet appui, et fier de cet encouragement, il osoit se livrer à l'audace de ses conceptions, et dépouiller la timidité qui d'abord l'avoit rendu si niais et si ridicule.

Il termina sa carrière à l'assemblée constituante, avec une espèce d'éclat: la révision de l'acte constitutionnel monarchique, lui fournit l'occasion de se déchaîner souvent contre les partisans de la cour qui lui paroissoient sacrifier les intérêts de la liberté à ceux de l'autorité royale. Il sortit de l'assemblée avec le titre d'incorruptible que sa faction lui donna; et après avoir joui pendant quelques jours à Paris de la popu-

larité qu'il avoit acquise, il songea à se retirer à Arras, pour se délasser, au sein de sa famille, des fatigues de la carrière qu'il venoit de parcourir, et goûter les douceurs du triomphe que lui prépa-roient ses partisans et ses amis.

Ce triomphe que Robespierre se pro-posoit d'afficher dans sa ville natale, et au milieu de ses concitoyens, étoit dans ce moment la suprême ambition de son cœur; aussi ne négligea-t-il rien pour le rendre aussi éclatant que les circons-tances pouvoient le permettre. Depuis quelque temps il avoit annoncé son re-tour prochain à une de ses anciennes maîtresses, en lui confiant le vœu se-cret de son amour-propre. Celle-ci avoit en conséquence réuni tout ce que la ville d'Arras renfermoit alors de va-gabonds et de partisans de l'anarchie, et, de concert avec le frère de Robes-pierre et ses sœurs, elle avoit disposé la pompe avec laquelle l'incorruptible re-présentant

présentant du peuple devoit être accueilli dans sa patrie.

Robespierre fit son entrée à Arras vers le commencement du mois d'octobre 1791. C'étoit l'époque où quelques bataillons de la garde nationale de Paris étoient cantonnés à Bapaume, petite ville distante de cinq lieues d'Arras; quoique cette commune ne fut pas sur la route que Robespierre devoit naturellement suivre pour se rendre dans sa patrie, la certitude d'y trouver une escorte imposante, l'engagea à y passer; il ne se trompa pas dans son attente; plus de deux cents jeunes militaires, tant officiers que soldats, après avoir été le complimenter à l'auberge où il étoit descendu, s'offrirent à lui servir de cortége, et sans attendre sa réponse, entourèrent sa voiture, et s'acheminèrent avec lui vers Arras.

Vingt d'entre eux des mieux montés, le précédérent, et allèrent annoncer son

arrivée prochaine : il étoit neuf heures du soir ; aussitôt ses partisans s'agitent, courent les rues comme des forcénés, et commandent aux citoyens d'illuminer leurs maisons. Beaucoup obéissent ; ceux qui se refusent à cet ordre impérieux, ont leurs vitres cassées, et dans un instant la plus grande agitation règne dans la ville d'Arras ; enfin, le cortége que la fidelle maîtresse avoit préparé depuis plusieurs jours, s'avance et marche sur la grande route au devant de Robespierre. Il étoit composé d'un groupe de vieillards portant des couronnes civiques, d'un cœur de femmes vêtues de blanc, et d'une troupe d'enfans chargés de répandre des fleurs. On avoit préparé des éloges, des couplets, et surtout des imprécations contre ceux qui ne reconnoîtroient pas l'incorruptibilité de Robespierre.

C'est au milieu de cette pompe que ce vil ambitieux rentra dans sa patrie.

Malheur à ceux des habitans qui eurent le courage de ne point céder aux ordres de la multitude, et de ne point illuminer leurs fenêtres; de son regard féroce il parcourut toutes les maisons, marquant, pour ainsi dire, celles qui ne lui offroient pas des signes d'allégresse : funeste présage des proscriptions qui devoient frapper les plus honnêtes familles de cette malheureuse ville, pour les punir de n'avoir pas rendu hommage à sa présence, et célébré son retour comme l'événement le plus heureux et le plus honorable pour leur patrie!

Le séjour que fit Robespierre à Arras fut une épouvantable calamité pour tout le pays. C'est alors qu'il forma les *Lebon*, et toute cette race d'assassins destinés à dépeupler, dans la suite, le nord de la France. Attentif à éviter tous les hommes éclairés et sages, il n'admettoit dans sa société que ceux au milieu

desquels il pouvoit impunément répandre ses maximes odieuses. Quand le hasard le plaçoit avec des hommes instruits, il s'enfonçoit dans un silence morne et profond, qui, sans convaincre de son éminent savoir, lui attiroit quelquefois des plaisanteries ou des aventures piquantes : en voici une.

Il étoit un jour placé à table à côté d'un militaire qui avoit la tête échauffée par le vin et par la gaieté ; on parloit de politique, et chacun s'évertuoit à son aise : Robespierre étoit le seul qui parut ne prendre aucune part à la conversation. La discussion étoit animée et vive : comme on ne pouvoit s'entendre, le militaire, se tournant brusquement vers Robespierre qui étoit enfoncé dans sa chaise, le prit par le milieu du corps, et l'élevant malgré lui, — Messieurs, dit-il, je fais la motion qu'il soit ordonné à Robespierre de parler, et de juger le point qui nous divise ;

que ceux qui sont de cet avis lèvent la main. — Tous les convives s'empressèrent de lever la main. Confus, humilié à l'excès de cette incartade, Robespierre balbutia quelques mots. — Allons donc, qui m'a f** un homme comme ça, répliqua l'officier, en le laissant retomber sur sa chaise, on ne sait jamais s'il est content ni ce qu'il pense. — Buvons, ajouta-t-il, en s'adressant à la compagnie ; mais ne buvons qu'aux francs et joyeux Français. Ce malheureux militaire a été guillotiné à Lille deux ans après.

Robespierre après avoir séjourné à Arras autant de temps qu'il le falloit pour s'y former un parti, revint à Paris pour y exercer les fonctions d'accusateur public auprès du tribunal criminel du département de Paris; il se dégoûta bientôt de ce ministère, qui le plaçoit dans un cercle trop étroit, et donna sa démission, en alléguant que l'intérêt

du peuple l'appeloit à un emploi bien plus important, celui de surveiller les ennemis de la liberté, et de les dénoncer à l'opinion publique ; c'est alors qu'il se mit à faire un journal.

Le succès qu'eut ce journal parmi les hommes simples, qui sont si faciles à égarer, alarma tous les bons citoyens. L'anarchie et la sédition y étoient prêchés à chaque page ; les principes les plus destructeurs de l'ordre social y étoient célébrés : c'étoit, avec d'autres phrases, le système tout entier de *Marat*. Mais ce journal lui acquit une grande popularité, et dès ce moment il se vit en état de jeter les fondemens de la tyrannie, qui va se développer maintenant à grands traits. Pour être plus à portée de diriger les manœuvres des chefs de la faction anarchique qui gouvernoit la société des Jacobins, Robespierre s'étoit logé à côté de cet antre du crime. Il partageoit tout son

temps entre les séances publiques de cette société, et les conciliabules secrets qu'il tenoit avec ses complices, pour préparer de loin les tempêtes qui devoient éclater.

C'est à cette époque que Chaumette et Hébert commencèrent à faire du bruit. Celui-ci s'étoit approprié le titre d'une feuille périodique que composoit un employé aux postes, sous le titre de *Père Duchêne*. Hébert, par son impudence et son cynisme, fit entièrement oblier son modèle. L'emportement avec lequel Chaumette et Hébert prêchoient dans leurs écrits le désordre et l'assassinat, leur acquit un grand crédit dans le club des Cordeliers, et leur valut ensuite une place parmi les membres de la Commune du 10 août. Voilà l'origine et la cause de cette renommée, qui, pendant quelques mois, fit de ces deux scélérats deux fléaux de la France.

Lâche par caractère, Robespierre ne

joua qu'un rôle passif au milieu des orages qui environnèrent la seconde assemblée nationale.

Il ne fut présent à aucune des journées du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre.

On se rappelle que le 2 septembre le carnage commença vers les cinq heures après midi. Les prisonniers, à qui chez tous les peuples policés le malheur imprime un caractère sacré, furent égorgés avec des rafinemens de barbarie, dont le souvenir soulève l'ame et fait presque rougir d'être homme.

Ce massacre fut le prélude des élections. Pendant cette époque désastreuse, la faction de Philippe et celle de Maximilien restèrent constamment unies, parce que la seconde avoit besoin de l'or de Philippe, et la première des forfaits de la seconde. Toutes les deux portèrent chacune leur chef parmi les députés à la convention

nationale. D'Orléans et Robespierre furent nommés députés par le département de Paris.

La convention nationale commença ses séances le 21 septembre 1792, et par le premier décret qu'elle rendit, elle abolit la royauté en France; mais comme en anéantissant la royauté, elle n'avoit point déclaré de quelle manière la chose publique seroit désormais gouvernée, les factieux en conclurent qu'il leur deviendroit aisé de prouver au peuple que la France n'en mériteroit pas moins le nom de République, si elle étoit gouvernée par un régent, un lieutenant-général, un dictateur, ou des triumvirs.

Les complices de Robespierre se hâtèrent donc de jeter dans le public l'idée d'un dictatoriat ou d'un triumvirat. Dès les premiers jours de la convention, les murs de Paris furent couverts d'un placard, où l'on disoit que la

France ne pouvoit être sauvée que par un triumvirat. Les factieux parurent ensuite préférer le dictatoriat, et dans divers conciliabules, dans la plupart des groupes, on parloit assez ouvertement de donner cette suprême magistrature à Robespierre.

Ces manœuvres alarmèrent plusieurs députés, et l'un d'eux dit : « Il existe un » parti qui veut écraser la convention » nationale, et élever sur ses débris la » dictature. Ce parti est celui qui donne » des ordres arbitraires, qui a décerné » des mandats d'arrêt contre huit de » mes collègues à l'assemblée législa- » tive, qui soudoie des brigands pour » le pillage, des assassins pour le meur- » tre, et ose imputer au peuple les for- » faits qu'il commande..... Dussé-je, » en sortant d'ici, périr sous les coups » de ces traîtres, je ne me contenterai » pas d'avoir soulevé le voile qui les » couvre ; encore quelque temps, et je » les démasquerai ».

Rébecqui, député de Marseille, s'écria alors : « Le parti qui veut établir la » dictature, c'est le parti de Robes- » pierre; je vous le dénonce; il est con- » nu à Marseille, et c'est pour le com- » battre que nous avons été envoyés » ici ».

Danton ayant sommé Rébecqui de signer cette accusation, celui-ci s'élança au bureau pour la signer. Dans le même moment, Barbaroux, autre député de Marseille, parut à la tribune, et dit :

« Je me présente pour signer la dé- » nonciation faite par le citoyen Ré- » becqui contre Robespierre. Nous » étions à Paris avant et après le dix » août;..., nous avons été recherchés » à notre arrivée par les partis qui di- » visoient la capitale. On nous fit venir » chez Robespierre; on nous dit là qu'il » falloit se rallier aux citoyens qui » avoient acquis le plus de popularité.

» On parla de créer une dictature ; et
» Panis nous désigna nommément Ro-
» bespierre, comme l'homme vertueux
» qu'il falloit y élever..... Voilà ce que
» je signerai ».

Plusieurs députés, entr'autres Cambon, ne parlèrent pas avec moins de force contre la faction de Robespierre ; ils en dévoilèrent les artifices, lui attribuèrent les massacres des 2 et 3 septembre.

Robespierre se défendit en faisant valoir la réputation de patriotisme qu'il s'étoit acquise. « Eh! laisse-là, lui crièrent Osselin et Lecointre-Puiravaux,
» ta vie passée, et dis franchement si
» tu veux la dictature »!

Dans ce discours, Robespierre s'exprima ainsi sur les massacres des 2 et 3 septembre : « Les coups portés par les
» patriotes sur les têtes les plus coupa-
» bles, ne sont pas des crimes atroces ».

Quant au fonds de l'accusation, Robespierre

bespierre divagua. « Vous qui m'avez
» accusé, s'écria-t-il, quels sont vos
» faits, quelles sont vos preuves? Qui
» vous a donné le droit d'intenter une
» telle accusation contre un homme
» qui n'a pas démérité de son pays?
» Vous m'avez accusé, mais je ne vous
» tiens pas quitte; vous la motiverez,
» cette grande accusation; cette gran-
» de cause sera discutée; elle le sera, je
» l'espère, en présence de la Nation en-
» tière, au sein de la convention natio-
» nale. Et ne croyez pas, Messieurs,
» que sans nous connoître nous puis-
» sions marcher d'un pas égal vers la li-
» berté, vers le salut public : non, il
» faut savoir si nous sommes probes,
» ou s'il y a parmi nous des traîtres ».

Pendant les débats, les membres de la députation de Paris ayant été inculpés, Danton, qui trouvoit l'apologie prononcée par Robespierre insignifiante, crut devoir répondre lui-même à

l'accusation. « Dût, s'écria-t-il, cette
» accusation faire tomber la tête de
» mon meilleur ami, il faut que la Na-
» tion Française soit vengée; mais on
» calomnie la députation de Paris; il
» n'y a point de solidarité entre les
» hommes, ni pour les crimes, ni pour
» les bonnes actions.

» Quant à moi, continua-t-il, il y a
» long-temps que je désire rendre
» compte de ma vie politique. Je n'ai
» jamais cessé de marcher sur la ligne
» des plus vigoureux défenseurs de la
» liberté.... Aucun intérêt personnel
» n'a jamais déterminé ma conduite;
» que mes vœux pour la chose publi-
» que soient remplis, et mes yeux sou-
» vent tournés vers le département qui
» fut mon berceau, le reverront bien-
» tôt. S'il est un seul homme qui, dans
» ses rapports avec moi, m'ait jamais
» surpris dans quelques vues, dans quel-
» ques mouvemens d'ambition indivi-

» duelle, qu'il se lève et me dénonce....

» Assez et trop long-temps on m'a ac-
» cusé d'être l'instigateur des placards
» et autres écrits de Marat; mais j'in-
» voque à cet égard le témoignage du
» président de la convention (Pétion).
» Il m'a vu souvent aux prises avec
» Marat, à la Commune et dans les co-
» mités de la municipalité ».

Ces observations ne prouvoient pas qu'il ne fût point question de substituer la dictature à la royauté. Marat fit en effet la déclaration suivante.

« On accuse, dit-il, la députation de
» Paris d'aspirer au tribunat.... Au mi-
» lieu des piéges, des machinations dont
» la patrie est sans cesse environnée; à
» la vue des menées secrètes des traîtres
» renfermés dans l'assemblée constitu-
» tive, dans la législature; lorsque j'ai
» vu la patrie entraînée au bord de l'a-
» bîme, me ferez-vous un crime de
» m'être servi du seul moyen qui me

» restoit, pour l'empêcher d'y être pré-
» cipitée ? Me ferez-vous un crime d'a-
» voir appelé sur la tête des coupables
» la hache vengeresse du peuple ? . . . .
» J'ai proposé un homme sage à la tête
» du peuple, pour diriger ses mouve-
» mens, sous la dénomination de tribun
» du peuple, de dictateur ou de trium-
» vir, le nom n'y fait rien.

» Telles sont mes opinions ; je les ai
» imprimées ; j'y ai mis mon nom ; je
» les défends, et je n'en rougis point.
» Si vous n'êtes pas encore à la hauteur
» de m'entendre, tant pis pour vous ;
» les troubles ne sont pas finis ; . . . . les
» troubles et l'anarchie n'auront point
» de fin ».

A cette époque le parti de Robespierre étoit très-puissant : lui-même jouissoit d'un grand crédit dans la société des Jacobins. A l'aide des correspondances de cette société, son nom s'étoit répandu au loin. Tous ceux qui

n'avoient rien à perdre et ne désiroient que la continuation du désordre, le regardoient comme leur chef. La Commune de Paris lui étoit dévouée.

Hébert redoubla dans cette circonstance de férocité dans ses écrits. Un autre journaliste qui demandoit, dans chacune de ses feuilles, neuf cent mille têtes, faisoit afficher des placards, où l'on lisoit ces mots :

« Une seule réflexion m'accable, » celle que tous mes efforts pour sau- » ver le peuple, n'aboutiront à rien » dans une nouvelle insurrection. A » voir la trempe des députés à la con- » vention nationale, je désespère du » salut du peuple.... N'attendez plus » rien de vos députés. Vous êtes per- » dus pour jamais : cinquante ans d'a- » narchie vous attendent ».

A la même époque, des orateurs de cette faction parcouroient les groupes, provoquoient au meurtre, et pu-

blioient des listes de proscription. Comme dans tous ces mouvemens, qui tendoient visiblement à comprimer les esprits par la terreur, il étoit toujours question d'investir Robespierre de la dictature, il se fit contre lui, le 29 octobre 1792, un nouvel effort dans la convention nationale. Louvet monta à la tribune, et prononça le discours suivant :

« Je vais vous dénoncer un complot
» qui vous étonnera, vous tracer des
» scènes affligeantes dont votre huma-
» nité gémira, et vous dévoiler des
» coupables contre lesquels je vous
» prie de suspendre les effets de votre
» indignation. Je vais ne ménager per-
» sonne, et vous dire la vérité ; je vais
» toucher directement le mal, et sans
» doute l'on criera....

» Ne vous alarmez point pour les
» malades, s'écria Danton à l'orateur ;
» mettez le doigt dans la blessure !...

» Je vais, répondit Louvet, porter » le doigt jusqu'au vif; mais ne criez » pas d'avance. Des conspirateurs, con» tinue-t-il, ont formé le projet de per» pétuer les désordres de la république, » d'avilir les représentans du peuple, » de renverser notre liberté, et fonder » sur ses débris l'autorité d'un dicta» teur : l'origine de cette conspiration » détestable remonte à l'époque du » mois de janvier dernier; c'est alors » que l'on vit les galeries des Jacobins » composées d'une centaine de spec» tateurs, dont on étoit sûr d'avance » de recueillir les applaudissemens; » c'est alors qu'on soupçonna Robes» pierre, l'orgueilleux Robespierre, » d'être le chef d'un parti; et la con» duite qu'il a constamment tenue de» puis, n'a que trop justifié ces soup» çons, et prouvé que cet ambitieux » s'étoit formé un système de désorga» nisation, par lequel il croyoit arriver » au souverain pouvoir.

» La révolution mémorable du 10
» août appartient à Paris. Robespierre
» et son parti ont voulu s'en approprier
» l'honneur, la faire tourner à leur
» profit ; ils ont osé dire qu'elle n'é-
» toit due qu'à eux.... Qu'à vous, con-
» jurés perfides ! c'est la journée du 2
» septembre qui vous appartient sans
» partage : oui, celle-là est bien à vous,
» n'est qu'à vous ! Le peuple de Paris
» sait combattre, mais il ne sait pas as-
» sassiner. Demandez au corps législa-
» tif que vous avez avili, que vous
» avez insulté, et auquel même vous
» avez prétendu dicter des lois..... »

Ici plusieurs députés s'écrient : « Oui,
» oui ; il a raison » ! L'un d'eux, La-
croix, monta à la tribune, et attesta
solennellement que Louvet disoit la
vérité. Robespierre voulut articuler
quelques mots ; mais plusieurs voix lui
crièrent : « A la barre, c'est là que tu
» dois parler » !

Le calme s'étant rétabli, Louvet continua ainsi :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir » calomnié les meilleurs patriotes, dans » un temps où les calomnies étoient de » véritables proscriptions.

» Je t'accuse d'avoir, autant qu'il » étoit en toi, avili la représentation » nationale.

» Je t'accuse de t'être produit com- » me un objet d'idolâtrie ; d'avoir souf- » fert qu'on dise que tu étois le seul » homme vertueux de la république, » et de l'avoir dit toi-même.

» Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'as- » semblée électorale.

» Je t'accuse d'avoir marché au rang » suprême, par tous les moyens pos- » sibles ».

Dans la séance suivante, on revint à la charge contre Robespierre. « Il ne » suffit pas, s'écria Barbaroux, aux » dictateurs, aux triumvirs, aux tri-

» buns, de décrier les plus zélés, les
» plus sincères patriotes de la conven-
» tion ; ils veulent se mettre au-dessus
» de toute autorité, en s'attribuant
» l'honneur de la révolution du 10
» août. Il faut enfin leur arracher le
» masque. Au 10 août, où étoit Ro-
» bespierre ? à l'abri de tous dangers,
» il fomentoit dans l'ombre de lâches
» intrigues.

» Il dit avoir sauvé la chose publi-
» que ; mais étoit-il à Charenton, lors-
» que nous y signâmes le plan de con-
» juration contre la cour, qui devoit
» être exécuté le 29 juillet, et qui n'eut
» lieu que le 10 août ?

» Parisiens, Marseillois et Bretons,
» je vous interpelle : Vous étiez au Car-
» rousel le 10 août. Y avez-vous vu un
» seul de ceux qui se vantent d'avoir
» fait la révolution du 10 août ? Non,
» non, sans doute, Parisiens, ils n'y
» étoient pas ; mais ils étoient dans les

» prisons le 2 septembre, et vous n'y
» étiez pas : vous ne savez pas assas-
» siner ».

Voici de quelle manière Robespierre
répondit à ces diverses accusations.

« On m'accuse, dit-il, de partager
» je ne sais quels crimes de Marat. Je
» ne lui ai jamais rendu qu'une visite,
» dans laquelle, après s'être étendu sur
» la situation présente de la France, il
» me reprocha de n'avoir ni les vues,
» ni l'audace d'un homme d'Etat. Il
» m'a souvent accusé de modérantis-
» me, pour n'avoir pas ouvertement
» provoqué le renversement de la dé-
» testable constitution de la première
» assemblée. En un mot, jamais aucun
» lien d'intérêt, ni aucun penchant na-
» turel, ne m'a uni avec l'Ami du
» Peuple....

» Accusateur public sous un régime
» corrupteur, et payé par le peuple
» pour exercer mes fonctions, je suis

» rentré dans la vie privée que je ché-
» rissois.

» Je suis accusé d'avoir été l'instiga-
» teur de la journée du 2 septembre.
» Je ne l'ai jamais fomentée ; je n'ai
» même jamais approuvé les scènes
» qu'elle a éclairées. Tout menaçoit
» notre liberté mal affermie, et son
» trône chancelant étoit sur le point de
» voler en éclats. Un homme, Danton,
» réveille le courage dans tous les es-
» prits, communique un mouvement
» électrique aux législateurs et au peu-
» ple, montre le précipice, désigne les
» coupables qui le creusoient ; on cou-
» rut aux armes, et la Patrie fut
» sauvée.

» La sûreté générale bannissoit alors
» ces calculs froids et méthodiques que
» le législateur doit employer dans le
» calme, lorsqu'il gouverne un peu-
» ple qui n'est pas lui-même agité. Il
» faut envelopper les partisans dans la

» ruine

» ruine du parti, et ne pas s'arrêter à
» des considérations soporifiques, lors-
» qu'on ne peut risquer que la perte
» inutile d'une victime innocente.
» Vous prétendez que la folle ambi-
» tion d'élever ma fortune et d'avilir
» les pouvoirs constitués, a pu m'éga-
» rer un instant. Hommes, autant ab-
» surdes dans vos déclamations, que
» perfides envers cette liberté sacrée à
» laquelle vous avez l'air de prodiguer
» votre encens, sachez qu'il n'est pas
» plus possible d'avilir la divinité que
» l'on blasphême, qu'il est possible au
» sauvage asiatique d'obscurcir le so-
» leil dont il outrage la lumière.
» Un mot, fût-il sorti de ma bou-
» che, mais prononcé au milieu de la
» chaleur des passions, quand on s'ou-
» blie pour sauver sa patrie, ne peut
» décider le jugement d'une assemblée
» que la justice doit toujours guider.
» Cependant, si ma mort peut calmer

» l'aigreur funeste des partis, faire éva-
» nouir les espérances des ennemis de
» l'Etat, cimenter le bonheur de ma
» patrie, je suis prêt à m'accuser moi-
» même, et à porter ma tête sous le
» glaive qui ne tranchera qu'une vie
» fragile, pour m'en assurer une qui ne
» périra jamais ».

Ce discours, dans lequel Robespierre dévoila, pour la première fois, cette politique infernale qui lui fit égorger tant d'innocens, excita une vive fermentation dans l'assemblée. Des cris tumultueux demandoient son supplice et celui de ses complices, lorsque Barrère s'écria : « Je ne trouve point dans
» les accusés cette vaste conception,
» ces moyens puissans qui enfantent
» les grands conspirateurs, et deman-
» dent l'attention du gouvernement ;
» je suis d'avis qu'en passant à l'ordre
» du jour, on les replonge dans cette
» obscurité dont leur audace les avoit
» retirés ».

L'avis de Barrère fut suivi, et Robespierre n'en devint que plus cher à son parti.

Dès le mois de février 1793, sa puissance commençoit à devenir formidable, et l'on remarqua depuis que chaque pas qu'il faisoit vers l'autorité suprême, étoit marqué par une calamité. Chaque fois, en effet, qu'il essayoit son autorité, les assassins redoubloient d'audace, et la capitale se remplissoit de troubles.

Des brigands pillèrent les épiciers les 25 et 26 février. Les libellistes dévoués au parti de Robespierre, avoient provoqué ce brigandage par des placards incendiaires. Les épiciers portèrent leurs plaintes à la convention : la faction de Robespierre les accueillit avec des huées et des insultes ; elle demanda même qu'au lieu de leur accorder la juste indemnité qui leur étoit due, ils fussent condamnés à restituer tout ce

qu'ils avoient gagné injustement. Robespierre, suivant son usage ordinaire, ne se mit point en évidence pendant la durée de cette insurrection ; mais il se plaignit à ses confidens de ce que, par le peu d'énergie des exécuteurs qu'ils avoient mis en œuvre, elle n'avoit pas produit ce qu'il en avoit attendu.

Dans le mois suivant, il se fit un changement qui fixa l'attention des observateurs. On ne vit pas sans étonnement que la faction d'Orléans et celle de Robespierre agissoient de concert : le premier tenoit dans son palais des conciliabules nocturnes avec les affidés de Robespierre ; il faisoit avec eux des orgies ; il vendoit ses effets les plus précieux ; ses émissaires parcouroient les fauxbourgs, remplissoient les cabarets, distribuoient des assignats, et l'on annonçoit sans mystère, dans la plupart des groupes, qu'on alloit voir éclorre un événement, qui termineroit la révolution.

Dans cette occasion, comme dans bien d'autres, d'Orléans fut la dupe de la faction de Robespierre : celle-ci lui persuada qu'elle vouloit l'élever sur le trône. Philippe le crut. On lui présenta l'état des sommes qu'exigeoit d'avance le succès de la conjuration ; il les donna. En attendant l'exécution du complot, on ne parloit que de sonner le tocsin, de battre la générale, de tirer le canon d'alarme, de faire un nouveau carnage des prisonniers. L'effroi étoit universel ; à l'heure convenue, les conjurés se rendent chez Philippe, et lui disent que l'exécution du projet n'est pas sans péril ; que quelqu'effort qu'on ait pu faire, la masse du peuple reste inébranlable ; que la majorité de la convention n'est point encore assez abattue par la terreur, et que son pouvoir est redoutable. Philippe ne sait que résoudre ; il tremble, il pâlit, il s'évanouit. Les conjurés l'abandonnent,

et se servent, pour leur propre compte, des sommes qu'ils en ont reçues.

Pendant les mouvemens orageux qu'on se proposoit d'exciter dans la journée du 10 mars, on devoit écraser ceux des députés qui avoient eu quelque part aux accusations portées contre Robespierre six mois auparavant : mais des mesures mal concertées s'opposèrent à l'exécution du complot ; elle fut donc remise à un autre moment.

La faction de Robespierre fit une nouvelle tentative le 31 mai suivant, pour immoler ceux des collègues de ce scélérat qui ne partageoient pas ses opinions. Des symptômes effrayans annoncèrent et accompagnèrent cette journée.

On a assuré, dans le temps, qu'on avoit creusé dans le cimetière de Clamart deux fossés profondes qui étoient destinées à recevoir les victimes qu'on se proposoit d'égorger, et surtout les députés proscrits par Robespierre.

Ce jour-là et le précédent, les divers comités révolutionnaires arrêtèrent un nombre considérable de particuliers.

Les conjurés firent fermer les barrières le 31 mai, et toute communication fut interceptée. On fit des visites domiciliaires dans toutes les maisons. Un nombre infini de citoyens furent traînés dans les prisons.

Cent mille hommes armés assiégèrent la convention. On établit à ses portes des grils pour chauffer les boulets. Le commandant de la garde nationale lut à l'assemblée une liste des députés que Robespierre avoit proscrits, et déclara qu'il ne retireroit ses troupes que quand on les auroit remis entre ses mains. Sur le refus de la convention, il cria aux armes. Mais soit que toute cette machination eut été mal ourdie, soit que les conjurés n'eussent pas assez d'énergie pour consommer leur projet, soit qu'on n'eût voulu qu'effrayer la con-

vention, on se borna à ces seules violences, et Robespierre se plaignit encore de ce que cette journée avoit été perdue pour lui. Le premier effet du mécontentement de son parti, fut la destitution du commandant de la garde nationale, et la promotion de Henriot à cette place.

Pendant le mois de juin on ne parloit que de pillages. Les bateaux qui arrivoient pour l'approvisionnement de la ville étoient arrêtés. Des scélérats que Henriot soutenoit, voloient les provisions que les négocians des départemens envoyoient à Paris.

Toutes les nuits on rencontroit dans les rues des gens armés qui enfonçoient les portes, pour enlever les infortunés proscrits par Robespierre. On trembloit pour soi, pour ce qu'on avoit de plus cher. Quand deux parens, quand deux amis se rencontroient le lendemain, ils s'étonnoient de se revoir et d'être libres.

Le comité de salut public, qui est devenu depuis si redoutable, étoit encore dans son enfance. On suivoit alors les premières formes de son établissement. Ses membres étoient renouvelés tous les mois, et leurs opérations étoient soumises à l'approbation de la convention. Les principes de cette institution furent anéantis aussitôt que Robespierre en fut nommé membre. Ce monstre remplit d'effroi toutes les ames, et plongea la convention ellemême dans la stupeur. Le comité profita de cette funeste influence pour parvenir à se perpétuer non-seulement dans l'autorité qui lui avoit été confiée, mais encore à se rendre indépendant de la convention. Il dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés étoient affichés, promulgués, et avoient force de lois. Il envoya dans les départemens des procon-

suls avec une autorité illimitée, qui ne relevoient que de lui seul.

L'empire effroyable que Robespierre exerçoit sur ces proconsuls, est attesté par une foule de preuves. Parmi les monumens de sa funeste influence sur tous les crimes qui se commettoient dans l'étendue de la France, nous citerons les fragmens de la correspondance de Collot-d'Herbois, pendant que ce dernier faisoit *mitrailler* les habitans de Lyon.

En détruisant cette ville rebelle, (écrivoit Collot) on consolide toutes les autres; *voilà ses principes!* Il ne faut laisser que des cendres; *voilà ses projets!* Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la mine; *voilà ses exploits!*

Il tombe à la fin, le voile de l'hypocrite, et c'est lui-même qui le déchire.

» J'ai trouvé ici le système d'indulgence, (écrivoit Collot à Robespierre son ami) soutenu par un décret de la

convention, du 20 brumaire, affiché ici avec affectation.

« L'armée révolutionnaire arrive enfin après demain, et je pourrai accomplir de plus grandes choses. Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu. . . . . . Il faut que Lyon ne soit plus, en effet, et que l'inscription que tu as proposée soit une grande vérité. . . . Car jusqu'à présent ce n'est réellement qu'une hypotèse ; et le décret lui-même oppose de grandes difficultés. *Il t'appartiendra* de le rendre ce qu'il doit être, *et d'avance nous préparerons les amendemens* ».

Après cette phrase, où Collot invoque l'exercice de la souveraineté de Robespierre, il ajoute ces mots :

« Plusieurs fois, vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits, le même jour. Cela est encore lent pour la justice d'un peuple entier, qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois ; et

nous nous occupons à forger la foudre.

» Ecris-nous ( continuoit Collot ) : *une lettre de toi fera un grand effet sur tous nos Jacobins*. Ne laisse point passer de rapports tel que celui qui a amené le décret du sursis ».

Le projet de Collot étoit de disséminer les habitans de Lyon sur toute la surface de la République, pour la détruire plus aisément; on n'en peut douter en lisant cette phrase :

« La population licenciée, il sera facile de la faire *disparaître*, et de dire avec vérité : *Lyon n'est plus* ».

Et cette autre : « Je ne parle point des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en action, et qui doivent consommer le grand événement de la destruction de cette ville rebelle ».

On est d'abord tenté de croire, en parcourant ces caractères où respire la stupide férocité, que tous les monstres

des

des forêts avoient abandonné leur repaire pour faire une irruption dans nos villes ; ou plutôt, en revenant à des idées plus naturelles, on apperçoit à découvert le but de tous ces affeux niveleurs, qui étoit la ruine du commerce et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère dans la république.

Un agent de Robespierre lui marquoit : « ma santé ne se rétablit que parce qu'on guillotine autour de moi ; tout va bien, mais tout ira mieux encore, parce qu'on a trouvé trop lent l'expédient de la guillotine, et, sous peu de jours, les expéditions seront de deux ou trois cents à la fois ; du reste les maisons se démolissent à force ».

Le même agent écrivoit à Robespierre : « la guillotine, la fusillade ne vont pas mal : 60, 80, 200 à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arres-

tation, pour ne pas laisser de vide aux prisons ».

On voit par les fragemens que nous venons de citer de cette épouvantable correspondance, combien les agens que Robespierre envoyoit dans les départemens, lui étoient dévoués.

Ceux qui entouroient Robespierre à la convention et aux Jacobins, ne lui étoient pas moins dévoués. Pour lui plaire, Bazire demanda et obtint un décret qui déclara que, jusqu'à la paix, la France seroit en révolution; c'est-à-dire, dans cet état de souffrance où personne n'est sûr ni de sa fortune, ni de sa liberté, ni de sa vie.

Chaumette, procureur de la commune, vint alors demander à la convention qu'il fût créé une armée révolutionnaire, qui traîneroit à sa suite une guillotine; qu'il fut permis aux comités révolutionnaires d'arrêter les personnes qu'ils jugeroient suspectes; qu'il fut ac-

cordé aux membres de ces comités un traitement, et quarante sols par séance aux indigens, c'est-à-dire, aux soldats de Robespierre, qui assisteroient aux assemblées des sections. Ces demandes furent converties en motion par Billaud de Varennes, membre du comité de salut public. Bazire et Danton appuièrent la motion, et ces diverses demandes furent décrétées. Quelques jours après, parut le décret qui ordonna l'arrestation des gens suspects, et par la définition qu'il donnoit de ce qu'il falloit entendre par un homme suspect, il n'y avoit personne qu'on ne pût ranger dans cette classe proscrite.

L'exécution suit de près cette horrible loi. Tout citoyen qui n'est pas de la faction de Robespierre, tremble pour son salut. Voyant l'ascendant qu'il avoit sur la convention, Robespierre lui fait demander l'arrestation de cent seize de ses membres. Billaud de Varennes veut

qu'on vote par appel nominal sur cette proposition, afin que les députés qui oseront voter en faveur des cent seize proscrits, soient eux-mêmes mis en arrestation. Mais Robespierre, que la lenteur de cette formalité importune, s'oppose vivement à la demande de Billaud de Varennes; et les cent seize députés sont décrétés d'accusation en un instant, par la méthode ordinaire de recueillir les voix par assis et levé.

On se rappelle que d'Orléans, devenu suspect, fut arrêté et conduit à Marseille. Pendant la captivité de ce scélérat, Robespierre s'occupa d'écraser ses complices. Lorsqu'il vit la faction de d'Orléans totalement affoiblie, il fit revenir le ci-devant prince à Paris pour le faire guillotiner.

Après l'exécution de d'Orléans, Robespierre sembla redoubler d'activité pour consolider le régne de la terreur. Sur la demande de Saint-Just, il fit ren-

dre un décret qui déclara, pour la seconde fois, que le gouvernement resteroit en état de révolution jusqu'à la paix.

Tous les étrangers furent arrêtés sur la demande de Saint-Just, qui fit rendre un décret, portant qu'ils seroient déposés dans des maisons d'arrêt.

Robespierre impatient de ce que les bourreaux n'avoient pas assez d'occupation, fit décréter que le président du tribunal révolutionnaire pouvoit terminer les débats toutes les fois que les jurés déclareroient que leur conscience étoit suffisamment éclairée.

Pendant qu'on exécutoit ces différens systèmes de cruauté, on fut témoin des folies les plus scandaleuses. Bazire proposa d'abord, pour établir parfaitement l'égalité entre tous les citoyens, d'ordonner qu'ils seroient tenus de se tutoyer; mais la convention se borna à une simple invitation. On aura peine à le croire, cette invitation qui n'avoit

aucun des caractères d'une loi, servit de prétexte aux agens de la tyrannie, pour traiter comme suspects, et comme ennemis de la république, tous ceux qui ne tutoyoient pas leurs concitoyens.

L'évêque de Paris, Gobel, donna l'exemple d'un scandale qui inspira pour lui le plus profond mépris. Il vint déclarer à la barre de la convention qu'il n'avoit été, pendant toute sa vie, qu'un imposteur. L'apostasie de Gobel eut des imitateurs dans toute la France, et elle donna lieu à ces fêtes ridicules, à ces processions où des prostituées furent promenées en triomphe sous le nom de déesse de la raison. Ces farces durèrent plusieurs mois. Robespierre étoit tout puissant alors; il n'avoit qu'à dire un mot pour faire cesser tous ces désordres. Il garda le silence; on doit en conclure qu'il approuvoit en secret tous les excès qu'on se permit dans ces circonstances.

La mort sembloit avoir succédé dans la tribune, à la vérité. Les acteurs de la tragédie s'étoient distribués les rôles pour répandre la terreur. *Les hommes qui régénèrent un grand peuple*, selon Saint-Just, *ne doivent espérer de repos que dans la tombe. La révolution est comme la foudre, il faut frapper.*

Barrère disoit dans ses discours : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Collot-d'Herbois répétoit souvent : *Plus le corps social transpire, plus il devient sain.*

Dans les comités, Gouthon, Billaud-Varennes, Vadier, Vouland, jetoient les bases des tribunaux de Marseille, d'Arras, d'Orange. Les troupes révolutionnaires portoient la dévastation, les tortures, l'assassinat, l'incendie, dans leurs marches épouvantables.

Voilà ce que ces nouveaux enfans

de Jason, qui faisoient bouillir leur père; sous prétexte de le rajeunir, appeloient les moyens de réaliser l'heureux système de la révolution agrairienne. Les régénérateurs du peuple français ne se contraignoient plus dans leurs conversations sur le projet de partager à chaque famille une portion de terre, au milieu de laquelle s'éleveroit une baraque couverte de chaume. Saint-Just ajournoit le bonheur de la France à l'époque où chacun retiré au milieu de son arpent, avec sa charrue, passeroit doucement sa vie à le cultiver.

C'étoit là le retour de l'âge d'or et du siècle d'Astrée.

Tandis que Saint-Just s'abandonnoit à ces conceptions extravagantes, Robespierre s'occupoit d'établir son pouvoir sur des bases solides. On a élevé des doutes sur le plan qu'il avoit formé. Si l'on veut connoître le but vers le-

quel tendoit ce scélérat, qu'on lise les notes écrites de sa main, qui ont été trouvées sous ses scellés ; elles serviront à résoudre ce problême.

Dans une de ces notes, Robespierre écrivoit :

Il faut une volonté *une*.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple.

Dans une autre il disoit : Il faut que le peuple s'allie à la convention, et que la convention *se serve du peuple.*

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan;

Que les sans-culottes *soient payés*, et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, *les colérer*, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Dans une troisième note, il écrivoit: il faut avoir de l'argent.

1°. Une adresse aux départemens.

2°. Des courriers près de nos commissaires aux armées.

3°. Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.

4°. Changement de ministre et de la poste.

5°. Suppression des papiers contre-révolutionnaires.

6°. *Armer* les sans-culottes et les *salarier*.

7°. Faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

8°. *Changer de local.*

Il est facile de pénétrer les vues ambitieuses du tyran, dans ces phrases décousues et énigmatiques qu'il sembloit avoir jetées au hasard, et qu'il n'avoit tracées que pour lui. Il falloit que la volonté nationale fut *une*. Cette phrase prouve évidemment qu'il espéroit qu'un jour sa volonté séroit celle de la nation. Aussi, pour hâter ce moment, mit-il en usage tous les ressorts de son machiavélisme.

Les éloges bas et rampans qu'il recevoit chaque jour des différentes parties de la république, achevèrent de le confirmer dans l'idée qu'il étoit un grand homme, et que tout devoit fléchir sous sa puissance suprême.

C'étoit, en effet, à qui enivreroit l'idole de vapeurs empoisonnées.

Ici, c'est une société qui n'ose point offrir à la convention le tribut de ses idées, sans le soumettre au tyran.

Là, c'en est une autre qui a pris, pour mot d'ordre, le nom de *Robespierre*, comme Joseph Lebon, le mot *pillage*.

Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui bénissent l'Eternel de ce qu'il a pris sous sa sauve-garde ses jours précieux.

Ailleurs, ce sont des sociétés populaires de sections qui envoient savoir des nouvelles de Robespierre, malade.

Ailleurs, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts le tribut de ses rares talens, pour consolider le grand œuvre de la régénération française.

Ici, c'est l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la république de l'égide de son éloquence. Là, le vertueux Robespierre est surnommé le ferme appui et la colonne inébranlable de la république.

Ailleurs, on n'a fait connoissance

qu'avec

qu'avec ses talens, on veut la faire avec ses vertus.

Ailleurs encore, on s'extasie sur ses écrits, qui lui ont fait l'inappréciable réputation d'un vrai citoyen français, qui réunit en lui, et l'énergie d'un ancien Spartiate, et d'un Romain des premiers temps de la république, et l'éloquence d'un Athénien; enfin, ce qu'on ne croira pas, d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant.

Vient après un original, qualifié par lui-même jeune homme de 87 ans, qui regarde Robespierre comme le Messie annoncé par l'Être éternel, pour réformer toute chose.

Puis un autre, digne d'être accolé à ce dernier, appelle Robespierre son apôtre; il se réjouit d'avoir par le physique, une ressemblance avec le bienfaiteur de la patrie. Il imiteroit volontiers ce courtisan, qui s'étoit fait cre-

ver un œil parce que son empereur étoit borgne.

Puis deux autres, qui baptisent leurs deux enfans du nom sacré de l'incorruptible Robespierre.

Un maire de Vermanton veut ensuite que Robespierre soit regardé dans les siècles des siècles, comme la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel.

Un agent national dit, que c'est l'Être suprême, dont Robespierre a prouvé l'existence, qui veille sur ses jours, et que la république est sauvée.

Un fanatique d'Amiens veut voir, à toute force, le grand homme : il veut rassasier ses yeux et son cœur de ses traits, et, l'ame électrisée par toutes les vertus républicaines, rapporter chez lui de ce feu dont le grand homme embrase tous les bons républicains ; ses écrits le respirent, il s'en nourrit ; mais

ce n'est pas assez pour lui, il veut le contempler en face.

Une commune, enfin, a chanté pour Robespierre, un *Té Deum*, terminé par les cris de *vive Robespierre*, vive la république!

Se voyant ainsi flagorné de toutes parts, fort de l'empire qu'il exerçoit sur les Jacobins de Paris et des autres communes, il conçut l'idée d'écraser la faction même à qui il devoit sa puissance. Ronsin et Vincent furent arrêtés; mais le club des Cordeliers les ayant réclamés, Robespierre fut forcé de leur rendre la liberté. Cet échec ne servit qu'à le convaincre que les esprits n'étoient pas assez frappés de terreur. Il continua donc le cours de ses proscriptions, et il fit arrêter les députés Thomas Payne et Bernard.

Les divers comités révolutionnaires qui entretenoient une correspondance active et journalière avec le comité de

salut public, exerçoient dans leur arrondissement respectif, la rigueur que ce comité étendoit sur toute la France.

Saint-Just fit entendre dans la tribune de la convention, ces paroles terribles : « La pitié est un signe de trahi-
» son...... Ce qui constitue la républi-
» que, c'est la destruction de tout ce
» qui lui est opposé ».

Ce fut par une suite de ces principes, que Saint-Just fit condamner à la peine de mort ceux qui altéreroient la forme du gouvernement républicain; ceux qui résisteroient au gouvernement révolutionnaire, ceux qui donneroient asyle aux prévenus de conspiration que la frayeur auroit mis en fuite, ceux qui communiqueroient verbalement ou par écrit, avec les prisonniers, les géoliers qui coopéreroient à une telle communication. Rien peut-être ne prouve mieux à quel point les membres de la convention étoient comprimés par la

terreur, que leur docilité à décréter ce code de sang qui devoit tourner contre plusieurs d'entre eux.

Saint-Just fit encore décréter que les biens des gens suspects étoient confisqués, qu'eux-mêmes étoient condamnés à la détention jusqu'à la paix, et qu'à la paix ils seroient bannis à perpétuité.

Robespierre se vit alors en état de frapper le coup qu'il méditoit. Il dédaignoit depuis long-temps d'être la créature, l'instrument d'une faction. Il vouloit bien être le chef d'un parti, mais d'un parti qu'il auroit créé lui-même.

Pour y parvenir, Robespierre adopta un moyen dangereux. Il eut recours à la terreur, qui ne fait que des mécontens; et lorsqu'il y a plusieurs mécontens, celui qui gouverne, a chaque jour à redouter quelque entreprise. Il n'y a peut-être pas un seul exemple

d'un homme qui, n'ayant régné que par la terreur, n'ait péri misérablement.

Il ne fut que trop bien servi par ses infâmes complices, Saint-Just et Couthon, membres comme lui du comité de salut public. Le premier obtint un décret qui renvoyoit, sous trois jours, de Paris, tous les nobles.

Saint-Just fit rendre un second décret, qui condamnoit à être déporté à la Guyane française, quiconque seroit convaincu de s'être plaint de la révolution.

Sur le rapport encore de Saint-Just, on envoya à la mort Hérault de Séchelles, membre du comité de salut public, et avec lui Simon, député et vicaire général de Strasbourg. Saint-Just accusa le premier d'avoir caché chez lui un homme mis en arrestation; il accusa le second d'avoir eu des relations

avec un conspirateur des bords du Rhin.

Camille Desmoulins fut arrêté quelques jours après. On lui devoit principalement le supplice d'Hébert ; mais il s'étoit permis dans son journal quelques plaisanteries sur Saint-Just. *Il porte*, disoit le journaliste, *sa tête comme un saint sacrement.* On ne plaisante point avec les tigres. Saint-Just demanda à Robespierre la tête de Desmoulins, elle lui fut accordée.

« Je viens, dit Saint-Just à la con-
» vention, je viens vous demander un
» décret d'accusation contre Camille
» Desmoulins, Danton, Phelippeaux,
» Lacroix, complices de d'Orléans et
» de Fabre d'Eglantines ».

En entendant lire cette nouvelle liste de proscription, un député s'écrie douloureusement : « Nous allons donc tous » être égorgés successivement » ! Ses collègues partagent ses allarmes. On en-

tend dans une partie de la salle des gémissemens ; ils mettent en fureur Robespierre ; il s'élance à la tribune, et parle ainsi :

« A ces troubles, depuis long-temps » inconnus dans cette assemblée, il est » visible qu'il s'agit d'un grand intérêt, » de savoir si quelques hommes doivent » l'emporter sur la Patrie.... Peu m'im- » porte à moi les éloges qu'on se donne » et qu'on donne à ses amis. On ne de- » mande plus ce qu'un homme a fait à » telle époque, on demande ce qu'il a » fait pendant tout le cours de sa car- » rière politique.

» On ne peut prononcer le nom de » Lacroix avec pudeur. Danton est » moins décrié : mais pourquoi Danton » auroit-il plus de privilége que son » compagnon Fabre d'Eglantines ?

» On veut vous faire craindre l'abus » du pouvoir. Qu'avez-vous fait que » vous n'ayez fait librement ? On craint

» que des individus ne soient victimes.
» On se défie donc de la justice ? Quiconque tremble dans ce moment est coupable.

» Et moi aussi, on a voulu me faire craindre. Les amis de Danton m'ont écrit que Danton renversé, je périrois : ils ont cru que des liaisons pourroient m'engager à détourner le cours de la justice. Je fus aussi l'ami de Pétion, de Roland, de Brissot : ils ont trahi la patrie, je me suis déclaré contre eux. Danton veut prendre leur place ; Danton n'est à mes yeux qu'un ennemi de la Patrie. Les complices seuls peuvent plaider la cause des coupables ».

Ces dernières paroles jetèrent l'effroi parmi tous les députés, aucun n'osa répliquer.

Il n'y eut plus dans l'assemblée nationale aucune sorte de discussion depuis cette époque. On n'y vit plus

qu'une obéissance aveugle, qu'un empressement servile à toutes les volontés de Robespierre.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus désastreuse de la révolution : nous voulons parler du jour où la loi sanglante du 22 prairial fut arrachée à la convention.

Deux députés demandèrent qu'au moins le décret, avant d'être adopté, fut ajourné et mûrement discuté. « Cette » proposition, s'écria Couthon, ne per- » met pas au comité de garder le silence; » on lui fait une inculpation atroce ; on » l'outrage. Pitt et Cobourg ne disent- » ils pas que les comités veulent envahir » les pouvoirs de la convention ? *Ah !* » *que voulons-nous autre chose que* » *la gloire du peuple ?* Peut-être dans » une loi, peut-il y avoir des choses qui » n'ont point été assez précisées, nous » ne prétendons pas être infaillibles ! » Mais pourquoi injurier le comité ?

» Bourdon de l'Oise a fait une faute » grave, surtout à l'égard d'un comité » en qui la convention a placé *une im-* » *mense confiance et que nous méri-* » *tons* ».

Bourdon de l'Oise répondit : « Je n'ai » point parlé comme Pitt et Cobourg. » C'est ici une explication fraternelle ; » je n'userai point de représailles. J'es- » time le comité de salut public, mais » j'estime aussi cette inébranlable mon- » tagne qui a fondé la Liberté »!

Robespierre, égaré par la fureur, écumant de rage, s'écria : « Le comité » de salut public et la montagne, c'est » la même chose ! Et moi aussi je con- » nois cette montagne, et j'ai le droit » d'y siéger. Oui, Montagnards, vous » serez dignes de sauver la liberté ; et » c'est parce que ce titre est sacré, que » vous ne devez pas le laisser partager » par des scélérats ».

En prononçant ce dernier mot, Ro- bespierre fixa Bourdon ; celui-ci insul-

té aussi grièvement, répondit : « Je de-
» mande qu'on prouve que je suis un
» scélérat »!

Robespierre, qui avoit l'impudence que l'impunité donne, lui répliqua insolemment : « Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même! Mais si Bourdon peut se reconnoître dans le tableau que mon devoir m'oblige de tracer, il en est le maître ».

Voilà quel étoit le genre d'éloquence de Robespierre, lorsqu'il parloit à ceux qu'il croyoit d'une opinion contraire à la sienne. Il cherchoit bien moins à les convaincre qu'à les insulter.

Il poussoit encore plus loin l'indécence dans l'intérieur des comités. « Vous » êtes des misérables, disoit-il à ses collègues qu'il haïssoit, des fripons, des » scélérats; vous êtes incapables de tout » bien, capables de tout mal; vous ne » méritez que la guillotine ». Les épithètes

thètes les plus grossières, les plus sales, accompagnoient ces injures.

On peut donc dire avec raison que Robespierre mérita, sous tous les points de vue, l'exécration de ses contemporains et de la postérité. Il épuisa les trésors de la France pour avoir des bourreaux et faire périr des victimes. Il convertit les plus beaux édifices de la capitale en prisons ténébreuses. Il faisoit revenir à grands frais ceux qu'il avoit obligés de sortir de Paris, et les engloutissoit dans les cachots qu'il avoit fait construire, d'où il les faisoit tirer ensuite par le cannibal Fouquier, pour les envoyer à l'échafaud, d'après les listes fatales qu'il remettoit à cet infâme ministre de sa férocité.

Si l'on sortoit dans ces jours de calamité, on rencontroit dans les rues, sur les grandes routes, des charrettes surchargées d'infortunés, liés deux à deux comme des malfaiteurs. L'âge,

le sexe, les infirmités, n'étoient point respectés. On voyoit sur la même charrette, des vieillards plus que septuagénaires, des femmes enceintes, des enfans à peine sortis du berceau, de jeunes vierges, dont la candeur, les larmes, eussent amolli les ames les plus féroces.

C'étoit surtout pendant la nuit que l'homme sensible n'osoit plus quitter ses foyers, pour ne pas être exposé à rencontrer des prisonniers qu'on transféroit d'une prison dans une autre. Ces translations se faisoient en effet pendant les ténèbres. On craignoit sans doute que la sensibilité des spectateurs n'eût été trop vivement émue, si le jour les eut éclairées. Les tyrans, comme les voleurs, redoutent la lumière. Cinquante à soixante malheureux, pâles et défaits, étroitement garottés, conduits par des hommes d'un regard farouche, qui tenoient d'une main un sabre nud,

et de l'autre une torche, erroient ainsi pendant le silence de la nuit. Le passant, que le hasard conduisoit à leur rencontre, devoit concentrer dans son cœur toute pitié. S'il laissoit seulement échapper un soupir, il couroit risque d'être associé aux infortunés qui composoient ce lugubre cortége.

Chaque section avoit sa prison. La première leçon que recevoient les géoliers, c'étoit d'être impitoyables. Celui qui montroit des sentimens d'humanité, étoit destitué sur-le-champ.

Un homme eut le courage de mettre sous les yeux de Robespierre le tableau de la situation douloureuse des prisonniers, et de lui dire qu'aucun d'eux, à moins d'un prodige, ne pouvoit vivre long-temps : « Eh bien! répondit ce » monstre, quelle nécessité y a-t-il que » ces gens-là vivent »?

Cette réponse atroce du tyran annonçoit clairement que chaque citoyen ar-

rêté étoit destiné à la mort. Robespierre ne s'occupoit que du soin de grossir les listes de proscription. Le fer de la guillotine n'alloit point assez vîte à son gré. Un de ses courtisans lui annonça qu'on avoit inventé un glaive qui frapperoit neuf têtes à la fois; cette découverte lui plut, et il en fit faire des expériences à Bicêtre; elles ne réussirent pas, mais l'humanité n'y gagna rien. Au lieu de trois, quatre victimes par jour, Robespierre voulut en avoir journellement cinquante, soixante; et il fut obéi! C'étoit entre le Pont-tournant et les Champs-élisées que les exécutions se faisoient alors. Ce lieu situé entre les deux promenades les plus agréables de Paris, ne pouvoit être plus mal choisi. Les habitans des rues dans lesquelles on promenoit les victimes, fatigués du spectacle déchirant qu'on leur donnoit chaque jour, firent également entendre des plaintes. Robespierre aussi ombrageux

qu'il étoit cruel, fut effrayé de ces murmures et de ces plaintes; pour prévenir un soulèvement, il fit placer ailleurs le théâtre du carnage : l'échafaud fut élevé sur la place de la Bastille. On crut que les habitans du fauxbourg St.-Antoine seroient moins sensibles que ceux de la rue Saint-Honoré ; on se trompa. Le peuple du fauxbourg St.-Antoine murmura. Robespierre fut donc obligé de changer de nouveau le lieu du supplice, et le fit reculer jusqu'à la barrière.

La marche des condamnés au lieu de l'exécution, étoit elle-même un supplice cruel ; il y a une lieue des prisons de la conciergerie, d'où ils partoient, à la barrière où ils recevoient la mort : on leur faisoit faire ce trajet lentement ; il étoit de plus de deux heures. Serrés, entassés sur une charrette, la tête nue, les mains douloureusement liées derrière le dos, ils recevoient de cette seule position de mortelles souffrances :

le soleil qui dardoit sur leur visage, les brûloit de ses feux, et la sueur qui découloit en abondance de leur front, étoit un nouveau tourment. Cette cumulation de peines ne suffisoit pas encore : une horde d'hommes, de femmes, environnoit chaque charrette pendant toute la durée de la marche, et vomissoit contre ces infortunés toutes sortes d'injures. On a vu de ces satellites du tyran Robespierre, pousser la brutalité jusqu'à frapper les condamnés, jusqu'à leur jeter des immondices.

Néron, dit-on, désiroit que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup : Robespierre sembla vouloir faire de ce conte une vérité ; on ne peut dire jusqu'où il seroit allé, s'il n'eût pas été arrêté dans le cours de ses cruautés ; non-seulement il avoit ses tablettes de proscription, il permettoit encore à ses familiers, à tous ceux qui lui étoient dévoués, d'avoir de sembla-

bles listes. Henriot, les officiers de son état-major, ses valets, plusieurs membres du tribunal révolutionnaire, quelques membres de la commune, proscrivoient qui leur plaisoit. Il n'y avoit pas jusqu'aux géoliers qui ne jouissent de l'affreux privilége d'envoyer à la mort.

Les noms que tous ces scélérats tiroient de leur mémoire ne suffisant pas, on dit que Robespierre avoit transformé l'almanach, que dans l'ancien régime on appelait royal, en liste de proscription.

Où se seroit arrêté ce moderne Néron? On assure que quelqu'un lui ayant fait cette question, il avoit froidement fait la réponse suivante: « La génération » qui a vu l'ancien régime, le regret- » tera toujours. Tout individu qui avoit » plus de quinze ans en 1789, doit être » égorgé; c'est le seul moyen de conso- » lider la révolution ».

On a raconté dans le temps, que Ro-

bespierre ayant proposé de mettre à mort quiconque seroit soupçonné de ne pas aimer la révolution, Collot-d'Herbois dit : « Cette mesure ; dans les pré- » jugés ordinaires, paroit dure ; mais » les circonstances l'exigent impérieu- » sement ». Le patriotisme n'étoit pour lui qu'un mot vide de sens. On voyoit confondus dans la même charrette, le royaliste, le constitutionnel, le républicain, celui que le peuple avoit toujours regardé comme un sincère patriote. Ainsi les jacobins qui le regrettent aujourd'hui, ont certes bien tort, car après avoir servi le tyran, ils eussent fini par venir, à leur tour, se perdre dans ce lac de sang qu'il avoit ouvert à la barrière ci-devant du trône.

Dans le cours de ses cruautés, Robespierre dévoila toute la férocité de son caractère. On apperçut facilement que les deux passions qui maîtrisoient son cœur, étoient la jalousie et la haine, car

il n'oublioit pas de mettre au nombre des proscrits ceux qui, dans la première assemblée nationale, lui avoient témoigné du mépris, et ceux qui dans la troisième l'avoient deviné.

Des hommes sans pudeur, sans morale, et perdus de réputation, pouvoient seuls consentir à devenir les instrumens d'une aussi épouvantable tyrannie, et malheureusement Robespierre parvint à s'entourer de pareils scélérats. Mais c'étoit dans le tribunal révolutionnaire qu'étoient les principaux ministres de ses fureurs; entr'autres Fouquier-Tinville, Dumas et Coffinhal. Le premier avoit été, sous l'ancien régime, procureur au Châtelet, et honteusement dégradé par ses rapines et la turpitude de ses mœurs. Hérault de Séchelles, dit-on, en avoit fait la connoissance dans un lieu de débauche. C'étoit ce Fouquier de Tinville qui, chaque soir, alloit recevoir des mains de Robespierre

la liste de ceux qu'il falloit envoyer le lendemain à la mort.

Robespierre s'étoit réservé exclusivement le département de la police générale, dont l'exercice, comme on le conçoit, lui donnoit la facilité de commettre journellement tous les genres possibles d'injustice et de cruauté.

Il en étoit des départemens comme de Paris. Par tout le sang ruisseloit. Dans tous les chefs-lieux la guillotine étoit permanente.

Quand on demandoit à Robespierre quel étoit le but de ces interminables tragédies, il répondoit : *je régénère la nation.*

Lorsque Carrier écrivoit à l'assemblée nationale, pour l'instruire qu'il entassoit ses victimes sur des bateaux, qui, au moyen de soupapes qu'on ouvroit à volonté, laissoient tomber dans l'abyme des eaux les malheureux qu'ils portoient, Carrier ne fut pas blâmé. Sa dé-

testable invention fut applaudie par Robespierre et ses complices comme une découverte dont la France devoit s'honorer.

Malheur à ceux qui osoient témoigner quelqu'intérêt pour des proscrits. Dès qu'un citoyen avoit été frappé par Robespierre, il falloit que ses parens, que ses amis l'oubliassent. Il falloit, pour ne pas irriter la rage de ce tigre, arracher de son cœur les affections les plus chères, méconnoître les devoirs les plus saints, briser les liens du sang et de l'amitié.

Tous les esprits étoient aigris par cette conduite impérieuse; mais on n'osoit pas faire éclater son mécontentement. On essayoit seulement de temps en temps d'effrayer le tyran par des lettres anonymes.

Cependant quelqu'un eut la hardiesse de faire graver une estampe qui représentoit le Peuple Français sur la place

de la révolution. L'échafaud s'élevoit au milieu des spectateurs, qui tous étoient sans tête. On voyoit au bas de l'échafaud quelques corps qui venoient d'être décapités. Le bourreau seul avoit encore sa tête; mais étendu sur la fatale planche, il se disposoit à se donner lui-même la mort. On ne pouvoit mieux peindre les tristes effets de la tyrannie de Robespierre.

Ce scélérat n'employoit que deux sortes de prétextes pour faire assassiner ceux qui avoient encouru sa haine. Ou l'on avoit conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, ou l'on avoit conspiré contre lui-même.

La jeune Renaud, et l'Amiral, maitre de pension, furent arrêtés comme ayant voulu l'assassiner. On se rappelle que la jeune Renaud s'étoit transportée dans la maison de Duplai, chez lequel demeuroit Robespierre, et qu'elle avoit demandé à lui parler. Son ton pa-

rut

rut insolent, on l'arrêta. Interrogée pourquoi elle avoit voulu voir Robespierre, elle répondit : « J'ai voulu voir » comment étoit fait un tyran». Cette réponse parut à Robespierre une preuve évidente que cette jeune fille avoit voulu le poignarder.

Collot d'Herbois avoit été attaqué par l'Amiral. De cet attentat commis sur la personne de Collot, Robespierre conclut que l'Amiral avoit eu le projet de l'assassiner.

Cardinal tenoit une pension où il recevoit des enfans d'étrangers. Il fut dénoncé comme ayant dit que les Français étoient des lâches de se laisser tyranniser par Robespierre. Ce dernier en conclud que Cardinal étoit un agent de la faction de l'étranger, et qu'il étoit certain qu'il avoit voulu l'assassiner.

En lisant le discours que ce tyran prononça à la tribune de la conven-

tion, quelques jours après la visite de la jeune Renaud, on seroit tenté de croire qu'il étoit persuadé qu'elle avoit voulu en effet attenter à sa vie.

« Réjouissons-nous, disoit-il dans ce » discours, et rendons grâce au ciel, » puisque nous avons assez bien servi » la patrie pour avoir été jugés dignes » des poignards! Il est donc pour nous » de glorieux dangers à courir. Le sé- » jour de la cité en offre au moins au- » tant que le champ de bataille. Nous » n'avons rien à envier à nos braves » frères d'armes; nous payons, de plus » d'une manière, notre dette à la pa- » trie.

» Il y a quelques mois que je disois » à mes collègues du comité de salut » public : Si les armes de la république » sont victorieuses, si nous étouffons » les factions, ils nous assassineront; » et je n'ai point du tout été étonné de » voir se réaliser ma prophétie.

» Entouré d'assassins, je me suis dé-
» jà placé moi-même dans le nouvel or-
» dre de choses où ils veulent m'en-
» voyer ; je ne tiens plus à une vie pas-
» sagère ; je me sens mieux disposé à
» attaquer avec énergie tous les scélé-
» rats qui conspirent contre mon pays
» et contre le genre humain. Je leur
» laisserai du moins un testament, dont
» la lecture fera frémir les tyrans et
» tous leurs complices ; je révélerai
» peut-être des secrets redoutables,
» qu'une sorte de prudence pusillani-
» me m'auroit déterminé à voiler. Si
» les mains perfides qui dirigent la rage
» des assassins ne sont pas encore visi-
» bles pour tous les yeux, je laisserai
» au temps le soin de lever le voile qui
» les couvre.

» J'ai assez vécu ; j'ai vu le Peuple
» Français s'élancer du sein de l'avilis-
» sement au faîte de la gloire. J'ai vu
» ses fers brisés, et les trônes coupables

» qui pèsent sur la terre, près d'être
» renversés sous ses mains triomphan-
» tes.

» Achevez, citoyens, achevez vos su-
» blimes destinées. Vous nous avez pla-
» cés à l'avant-garde pour soutenir le
» premier effort des ennemis de l'hu-
» manité; nous mériterons cet hon-
» neur, et nous vous tracerons de no-
» tre sang la route de l'immortalité ».

En exagérant ainsi les prétendus dangers qu'il avoit courus, Robespierre ne s'occupoit qu'à affermir sa tyrannie. Pour la rendre plus formidable encore, il trouvoit que ses agens ne versoient pas assez de sang humain. Quoique les assassinats juridiques se multipliassent chaque jour, il se plaignoit souvent de ce qu'on n'égorgeoit pas à la fois un assez grand nombre de victimes. Il surpassoit encore en cruauté les féroces Dumas, Fouquier et Coffinhal.

Aussi leur fit-il plus d'une fois des reproches de ce qu'ils ne vouloient pas faire tomber plus de soixante têtes par jour ; il en vouloit au moins trois cents, et l'on assure même que dans des conciliabules dont il étoit l'ame, il fut question de mener au Champ de Mars trois mille proscrits à la fois, liés ensemble et attachés à une longue chaîne de fer, et de faire tirer sur eux le canon. C'est en formant ces projets sanguinaires, que ce tigre, entouré des cadavres dont il avoit couvert la France, osa invoquer l'auteur de la nature, et demander qu'on célébrât une fête en l'honneur de l'Être suprême.

Dans ces affreuses circonstances, tout sembloit annoncer que la puissance de Robespierre seroit inébranlable. Ses collègues du comité le flagornoient de la manière la plus servile. Barrère l'appeloit, dans ses *carmagnoles*, le républicain incorruptible, et le

patriote par excellence. Le vil Couthon faisoit à chaque instant l'éloge emphatique des vertus de son maître; tandis que Saint-Just poussoit la démence jusqu'à lui rendre des hommages divins, et à exiger qu'on partageât sa stupide admiration. Robespierre n'étoit pas seulement loué par ses complices, il avoit des écrivains à gages, qui étoient assez déhontés pour le mettre au-dessus des héros de l'antiquité.

Si l'on rencontroit Robespierre dans les rues, on l'appercevoit entouré de satellites qui lui étoient dévoués. Le même cortége l'accompagnoit dans les cérémonies publiques, au milieu des Jacobins, et jusqu'à la porte de la convention.

Lorsqu'il avoit prononcé un discours à la tribune, des crieurs forcénés se répandoient dans la ville, et annonçoient le grand discours, *le sublime discours de Maximilien.*

Ses courtisans étoient parvenus à un tel point de dégradation, qu'on en a vu pousser la bassesse jusqu'à baiser respectueusement sa main.

Le tyran exerçoit un empire si absolu sur tous les esprits, que la convention même alloit au devant des désirs de ce monstre. Elle décréta, en effet, sur sa demande, qu'on célébreroit une fête en l'honneur de l'Être suprême; et comme il vouloit y remplir les fonctions de grand prêtre, il se fit nommer président, pour jouir des honneurs de la prééminence pendant la cérémonie. Il parut sur l'estrade élevée dans le jardin des Tuileries, vêtu d'un habit bleu, tenant un bouquet à la main, et tout rayonnant de gloire. Après avoir prononcé un discours emphatique, il se mit à la tête de la convention pour se rendre au Champ de Mars. Arrivé sur le sommet de la montagne qu'on y avoit construite, il agita d'une main son bou-

quet, de l'autre son chapeau, et ce fut ainsi qu'il invoqua l'Être suprême.

Depuis quelque temps le comité de salut public étoit divisé en trois partis bien prononcés. Deux de ces partis formoient chacun un triumvirat. Un de ces triumvirats étoit composé de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon; l'autre de Barrère, de Collot-d'Herbois, de Billaud de Varennes. Dans l'un et dans l'autre, il y avoit un égal désir de dominer, une même émulation à proscrire; tous les deux maîtrisoient la convention, insultoient au public par de faux rapports, et méprisoient le peuple. Mais dans celui qui comptoit Robespierre pour un de ses membres, il y avoit plus d'insolence encore et de férocité. Robespierre avoit subjugué Saint-Just et Couthon, et vouloit, avec eux, subjuguer le reste du comité. Ce triumvirat ne refusoit aucune des têtes que l'autre lui deman-

doit ; il en demandoit souvent que l'autre, ou refusoit, ou n'accordoit qu'avec répugnance. Ces contradictions donnoient de l'humeur à Robespierre. Sa hauteur, ses menaces, ses injures, l'envie qu'il déguisoit mal de dominer au comité comme à la convention, rendirent Barrère, Collot, Billaud, ses ennemis irréconciliables. Ceux-ci sachant à quelle bête féroce ils avoient à faire, dissimulèrent leur haine ; mais ils ne purent tellement la concentrer en eux-mêmes, qu'ils ne la laissassent souvent percer au-dehors. Robespierre, par la seule manière dont ses propositions étoient quelquefois reçues, devina ses adversaires. Ombrageux à l'excès, ne rêvant que conspirations, il se persuada qu'ils complotoient sa perte ; il voulut les devancer.

Il s'éloigna du comité, et n'assista plus à ses séances. Son absence alarma Barrère, Collot et Billaud. Ils virent

bien qu'ils étoient placés dans l'alternative, ou de le perdre, ou d'être perdus par lui. Ils cherchèrent à lui susciter des ennemis, principalement dans le comité de sûreté générale; mais ils ne tardèrent pas à s'appercevoir que la popularité le rendoit invulnérable. Ils prirent donc le parti de le caresser, de redoubler pour lui de complaisance; ils devinrent, hors de l'assemblée, ses courtisans les plus assidus, et dans l'assemblée, ainsi qu'aux Jacobins, ses panégyristes les plus outrés.

Robespierre devint ainsi le maître de toutes les délibérations du comité de salut public. Non-seulement on lui accordoit aveuglément ce qu'il demandoit; on n'osoit encore rien décider, sans avoir eu préalablement son avis et son agrément. Il profita de cet ascendant pour multiplier les listes de proscription; et celles qu'il présentoit avoient toujours la priorité. Ce fut tou-

jours chez lui que Fouquier-Tinville vint assidument demander, tous les soirs, les noms de ceux qu'il falloit égorger le lendemain.

Robespierre se livra donc sans retenue, à toute la férocité de son caractère. Dans les six dernières semaines de sa vie, il fit couler des torrens de sang. Il étoit temps d'arrêter cet ennemi du genre humain dans le cours de ses assassinats. Le moment arriva enfin. Le comité de salut public ayant fait mettre, dans une maison d'arrêt, un juré du tribunal révolutionnaire, on trouva parmi ses papiers, une liste de proscription dressée par Robespierre. On lisoit sur cette liste les noms de Barrère, Billaud de Varennes, Collot-d'Herbois, et de plusieurs autres membres de la convention, entre autres, de Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, Garnier de l'Aube, Cambon.

Les députés proscrits, étant instruits

du sort qui les attendoit, se réunirent, et arrêtèrent de prévenir Robespierre en l'attaquant. L'issue du combat étoit incertaine; mais quel risque couroit-on de tenter la fortune ? Si on succomboit, on trouvoit la mort; on la trouvoit également en restant dans l'inaction. Il n'y avoit pas à hésiter. Il fut donc résolu de commencer incessamment ce combat à mort.

Robespierre, soit pressentiment, soit qu'il eût été instruit, par ses espions, de ce qui se tramoit contre lui, s'effraya. Cet homme si vain, si insolent, descendit, pour écarter l'orage, aux supplications. Il prononça dans la convention, le 8 thermidor, un discours dans lequel il vanta son patriotisme, et conjura la convention de croire qu'il n'ambitionnoit pas la dictature; il eut ensuite la mal-adresse, en finissant, de s'emporter contre ceux de ses collègues qu'il avoit proscrits. Il en nomma quel-

ques-uns,

ques-uns, et entre autres Cambon. Ceux qu'il ne nomma pas, il les désigna si bien, qu'ils ne purent se méconnoître.

Les députés désignés eurent alors l'entière conviction qu'il avoit juré leur mort, et ils n'en furent que plus ardens à le devancer. La séance fut orageuse; mais les deux partis s'observèrent plutôt qu'ils ne se combattirent; ils furent plus timides que courageux. De part et d'autre, les orateurs enveloppèrent leurs pensées de phrases mystérieuses.

Tandis que Bourdon de l'Oise demandoit le renvoi du discours de Robespierre aux comités de sûreté générale et de salut public, Barrère faisoit entendre ces mots, qui n'avoient aucun sens: « Et moi aussi, j'estime la qualité » de citoyen français; dans un pays » libre, tout doit être connu ».

Cambon se plaignit de ce que Robespierre l'avoit inculpé. Robespierre

répondit qu'il avoit attaqué le système actuel des finances, et non l'auteur du système.

Vadier se plaignit également de ce que Robespierre avoit attaqué un de ses rapports. J'ai voulu, répondit Robespierre, attaquer le rapport, et non le rapporteur.

Couthon s'opposa alors à ce que le discours de Robespierre fût renvoyé aux deux comités, et dit : « Depuis » long-temps il existe un système de » calomnie contre les anciens athlètes » de la révolution. *Il est des êtres im-* » *moraux*. La convention, dans sa ma- » jorité, est un exemple de la perfec- » tion humaine. Méfiez-vous des intri- » gans, et que, dès aujourd'hui, la » ligne de démarcation soit pronon- » cée ».

Parmi les députés proscrits, Fréron se montra le plus courageux. Il s'écria : « Le moment de ressusciter la liberté,

» est celui de rétablir la liberté des opi-
» nions. Quel est celui qui peut parler
» librement, lorsqu'il craint d'être ar-
» rêté ? Je demande, ajouta-t-il, le rap-
» port du décret qui accorde aux co-
» mités le droit de faire arrêter les
» membres de la convention ».

La proposition de Fréron fut fortement appuyée.

Les membres du comité vouloient bien écraser Robespierre, mais ils ne vouloient pas qu'on les dépouillât du droit de faire arrêter un député sans l'entendre. Billaud, surtout, frémit de la proposition de Fréron, et il la réfuta ainsi :

« Si la proposition de Fréron étoit
» adoptée, la convention seroit dans
» un état d'avilissement effrayant. Ce-
» lui que la crainte empêche de dire
» son avis, n'est pas digne du titre de
» Représentant du peuple ».

Ces débats occupèrent la séance, et

Robespierre eut l'avantage de cette lutte ; car il fut décrété que son discours recevroit les honneurs de l'impression, sans être soumis à l'examen des comités.

En sortant de la convention, Robespierre courut aux Jacobins pour y lire son discours. Il y excita un enthousiasme général. Les Jacobins jurèrent, avec des sermens horribles, de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Le lendemain, la séance de la convention commença paisiblement. Elle avançoit avec le même calme ; les heures s'écouloient ; tout annonçoit qu'elle se termineroit sans orage. Quelqu'intérêt qu'eussent les proscrits à faire de cette journée une journée décisive, il sembloit qu'aucun n'osoit donner le premier signal de l'attaque ; il sembloit que Robespierre faisoit encore trembler ses ennemis.

Tout-à-coup Saint-Just monte à la tribune, et commence le discours suivant :

« Je ne suis d'aucune faction. Je » viens vous dire que les membres du » gouvernement ont quitté la route de » la justice. Les comités de salut pu- » blic et de sûreté générale m'avoient » chargé de faire un rapport sur les » causes qui, depuis quelque temps, » semblent tourmenter l'opinion pu- » blique...... Mais je ne m'adresse » qu'à vous.... On a voulu répandre » que le gouvernement étoit divisé ;.... » il ne l'est pas..... ».

L'orateur n'alla pas plus loin. Tallien l'interrompit en s'écriant :

« Aucun bon citoyen ne peut rete- » nir ses larmes sur les malheurs de la » patrie. Hier on a commencé à atta- » quer le gouvernement, aujourd'hui » un autre membre vient vous débiter » les mêmes maximes ; moi je viens

» demander que le rideau soit arra-
» ché. . . . ».

Billaud de Varennes dit alors :

« Je demande que l'on s'explique.
» La convention est entre deux égor-
» gemens. Oui, vous frémirez d'hor-
» reur, quand vous saurez la situation
» où nous sommes ; que la force publi-
» que est entre les mains d'un homme
» que le comité a dénoncé ; qu'un
» membre l'a maintenu en place ; que,
» depuis un mois, ce membre médite
» la dissolution de la représentation na-
» tionale ; et qu'enfin ce membre est
» *Robespierre*.

» Des listes de proscription ont été
» dressées. Je le demande : est-il un re-
» présentant du peuple qui voulût exis-
» ter sous un tyran » ?

Robespierre, comme frappé de la foudre, reste immobile ; lui, devant qui ses collègues trembloient il y a deux jours, tremble à son tour. Il s'enhardit

ensuite, se lève, agite les mains, et demande qu'il lui soit permis de parler. Tallien lui lance un regard furieux, lui fait un geste menaçant, lui ferme la bouche, et dit :

« Par ce que je viens de voir, les » conjurés seront anéantis, et la liberté » triomphera ».

En disant ces mots, Tallien tire un poignard, le fait briller aux yeux des spectateurs, et continue :

« C'étoit dans la maison de Robes» pierre où l'on conspiroit, où l'on » dressoit des listes de proscription. » J'ai vu la séance d'hier, j'ai vu celle » des Jacobins, et s'il étoit possible que » le décret d'accusation ne fut pas por» té contre Robespierre, je me tuerois » à l'instant même avec ce poignard.

» Hier un membre du tribunal révo» lutionnaire voulut porter le peuple à » insulter un représentant, et ce repré» sentant a été insulté. On sait que Ro-

» bespierre a composé ce tribunal. Cet » homme a défendu aux journalistes de » publier ses discours avant de les lui » avoir communiqués. Et moi j'adjure » les journalistes patriotes de nous aider » à sauver la liberté. Catilina est dans » l'assemblée ».

Tallien conclut, en demandant un décret d'accusation contre Robespierre, Henriot, le général Lavalette. Sa proposition fut fortement appuyée. Delmas et Barrère se firent surtout remarquer. Billaud les animoit du geste et de la voix. Collot qui présidoit, les secondoit de tout son pouvoir. Cependant ils n'obtinrent pas d'abord une victoire complette. Il intervint seulement un décret qui mit en arrestation Henriot, d'Aubigni, Lavalette, Dufraisse, tous les chefs de l'état-major de la garde nationale, et Sijas.

Pendant que le président prononçoit ces diverses arrestations, Robespierre

s'étoit emparé de la tribune. Dès qu'on s'apperçut qu'il l'occupoit, on cria de toutes parts : *à bas, à bas le Cromwel !* Robespierre fit des efforts incroyables pour être entendu. « Tu ne » parleras pas, lui cria un député, le » sang de Danton retombe sur ta tête, » il coule dans ta bouche, il t'étouffe ».

Écumant de rage, et grinçant les dents, Robespierre s'écrie : « Ah ! ah ! » brigands, c'est donc Danton !.... » Vadier l'interrompit, le fit descendre de la tribune, et parla en ces termes :

« Robespierre est un tyran ; c'est un » personnage astucieux, qui a pris tous » les masques, qui s'est attaché à tous » les conspirateurs, et les a abandon- » nés pour éloigner les soupçons. Il a » défendu Chabot, Camille-Desmou- » lins, Danton.

» C'est lui qui a nommé les membres » du tribunal révolutionnaire, et qui » en a remis la liste à Couthon, sans la

» communiquer aux comités. Il a incarcéré, de son autorité privée, un » comité révolutionnaire qui est connu » par son patriotisme.

» Il vous a dit dans son discours, » qu'il ne se mêloit pas des arrestations. » Non, il ne se mêle pas d'arrêter les » ennemis du peuple, mais bien de » sauver les coupables, et d'opprimer » l'innocent.

» Vous avez rendu un décret qui en- » voie au tribunal révolutionnaire les » auteurs d'une conspiration. Eh bien! » Robespierre n'a pas voulu que votre » décret fut exécuté; il a défendu à l'ac- » cusateur public de suivre cette affaire. » Lorsque j'en ai parlé à l'accusateur » public, il m'a répondu, en parlant du » comité : ce n'est pas *ils*, mais *il* qui » s'y oppose, et je ne peux faire autre- » ment.

» Robespierre a une armée d'espions » qu'il a revêtus de pouvoirs pour s'in-

» troduire par tout. Ils épient toutes les » démarches, et les discours les plus in» nocens. Si l'on témoigne quelques in» quiétudes sur la marche de Robes» pierre, alors Robespierre raisonne mo» destement ainsi : Je suis le meilleur » ami du peuple, et le plus grand dé» fenseur de la liberté; on m'attaque, » donc on conspire, donc il faut me dé» faire de ces gens-là. Néron raison» noit-il autrement » ?

Le discours de Vadier produisit le plus grand effet sur tous les esprits. De toutes parts on vit éclater des mouvemens d'indignation. Les tribunes, comme l'assemblée, témoignèrent l'horreur que leur inspiroit Robespierre. Se voyant abandonné, il se tourna vers ses complices, les regarda avec des yeux où se peignoit la fureur, et leur cria : *vous êtes des lâches !* Il se tourna ensuite vers le côté droit, lui tendant les bras, et il s'écria : *eh bien ! je m'a-*

*dresse à la vertu.* Mais le côté droit rejeta sa prière avec indignation.

Tallien demanda alors la parole pour ramener, disoit-il, la discussion à son vrai point.

*Je saurai l'y ramener!* s'écria Robespierre. Il alloit continuer; mais des murmures couvrirent sa voix, et la parole fut accordée à Tallien.

« Ce n'est point, dit ce député, à des » faits particuliers que je m'arrête. C'est » sur le discours prononcé hier dans » cette tribune, et répété aux Jacobins, » que je veux fixer l'attention de la con- » vention. C'est là que je rencontre le » tyran, et que je trouve toute la cons- » piration. C'est dans ce discours que je » veux trouver des armes pour le ter- » rasser, cet homme dont la vertu et le » patriotisme étoient tant vantés; mais » qu'on avoit vu, à l'époque mémorable » du 10 août, ne paroître que trois » jours après la révolution. Cet homme

» qui

» qui devant être dans le comité de salut
» public, le défenseur des opprimés;
» qui, devant être à son poste, l'a aban-
» donné depuis quatre décades. Et à
» quelle époque ? lorsque l'armée du
» nord donnoit à ses collègues de vives
» sollicitudes. Il l'a abandonné pour ca-
» lomnier les comités qui ont sauvé la
» patrie. Certes si je voulois retracer les
» actes d'oppression particuliers qui ont
» eu lieu, je remarquerois que c'est
» pendant le temps que Robespierre a
» été chargé de la police générale, qu'ils
» ont été commis ».

Robespierre se répandit alors en invectives contre Tallien et le président; mais sa voix fut encore couverte par les murmures de l'assemblée. Louchet dit alors : « je demande le décret d'arrestation contre Robespierre ».

Un autre membre ajouta : « Il est
» constant que Robespierre a été domi-
» nateur; je demande, pour cela seul,

» un décret d'accusation contre lui ».

» Ma motion étant appuyée, reprit » Louchet, je demande que l'arrestation » tion soit mise aux voix ».

Robespierre jeune s'écria alors : « je » suis aussi coupable que mon frère, je » partage ses vertus, je demande aussi » un décret d'accusation ».

Robespierre l'aîné ayant apostrophé le président et tous les membres de l'assemblée, dans les termes les plus injurieux, un député dit : « président, » est-ce qu'un homme sera le maître de » la convention » ? Lozeau : « aux voix » l'arrestation des deux frères ».

Billaud de Varennes. — J'ai des faits positifs, que Robespierre ne pourra pas dénier. Je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité, d'avoir voulu désarmer les citoyens.

*Oui*, s'écria Robespierre, *j'ai dit qu'il y avoit des scélérats*..... Des murmures l'empêchent de continuer.

Billaud de Varennes ajouta : — « Je disois que Robespierre a reproché au comité d'avoir désarmé les citoyens. Eh bien, c'est lui seul qui a pris cet arrêté. Il accuse le gouvernement d'avoir fait disparoître tous les monumens consacrés à l'Etre suprême ! eh bien, apprenez que c'est par Couthon. »... Ce dernier, prenant la parole, s'écria : *oui, j'y ai coopéré.*

Aux voix l'arrestation, crient plusieurs membres. Le président l'ayant mise aux voix, elle fut décrétée.

« Je ne veux pas partager l'opprobre » de ce décret, dit Lebas en fureur ; » je demande aussi un décret d'arresta- » tion ».

Comme on n'avoit encore prononcé qu'un décret contre Robespierre aîné, plusieurs députés demandèrent que ce décret fut étendu à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Couthon et à Lebas.

Le président mit cette proposition aux voix, et elle fut décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Collot d'Herbois dit alors : — « Il est une mesure que je crois essentielle ; c'est de demander que Saint-Just dépose sur le bureau le discours qu'il devoit prononcer, pour contribuer aussi à amener la contre-révolution ».

Cette proposition ayant été adoptée, Collot dit : — « vous venez, citoyens, de sauver la patrie. — La patrie soupirante, et le sein presque déchiré, ne vous a pas parlé en vain. Vos ennemis disoient qu'il falloit encore un 31 mai ».

*Il en a menti*, s'écria brusquement Robespierre aîné.

Clausel demanda que les huissiers exécutassent le décret d'arrestation.

*A la barre, à la barre*, crie-t-on de toutes parts. D'autres voix : *oui, oui, à la barre.*

La convention ayant décrété cette

proposition, les prévenus descendirent enfin à la barre.

Collot reprenant la parole, dit : — « Citoyens, la patrie sourit à votre énergie. Ses ennemis disoient qu'il falloit une insurrection du 31 mai. Non, ce n'étoit pas une insurrection qu'il falloit, car cent mille contre-révolutionnaires étoient prêts à saisir le premier mouvement pour égorger la liberté. Je le dirai, c'étoient les véritables proscriptions de Sylla ; car il ne s'agissoit pas ici d'amis ou d'ennemis du peuple ; il s'agissoit de proscrire ceux qui ne vouloient pas obéir à tel ou tel individu. Je vais citer un fait qui prouvera que Robespierre, qui depuis long-temps ne parloit que de Marat, a toujours détesté cet ami constant du peuple. A la fête funèbre de Marat, Robespierre parla long-temps à la tribune qu'on avoit dressée devant le Luxembourg, et le nom de Marat ne sortit pas une seule

fois de sa bouche. Le peuple peut-il croire qu'on aime Marat, quand on déclare avec humeur qu'on ne veut pas lui être assimilé » ?

Je dois, dit dans ce moment Dubois de Crancé, rendre hommage à la sagacité de Marat ; à l'époque du jugement de Capet, il me dit en parlant de Robespierre : — *tu vois bien ce coquin-là ?* — Comment coquin ? — *Oui*, reprit-il, *cet homme est plus dangereux pour la liberté, que tous les despotes coalisés.*

Tandis qu'on discutoit à la convention, les partisans de Robespierre ne perdirent pas un moment pour rassembler et électriser leurs complices.

L'antre des Jacobins et la maison commune étoient les deux repaires où s'aiguisoient les poignards qui devoient sauver le tyran.

Le parti de Robespierre prenoit toutes les précautions qu'exigeoit la gravité

des circonstances. Les Jacobins se réunissoient dans leur salle, et envoyoient des conjurés soulever les sections, le camp de la plaine des Sablons, les ouvriers de Grenelle. La commune faisoit sonner le tocsin ; elle couvroit la Grêve d'hommes armés, et faisoit traîner sur le quai Pelletier des pièces d'artillerie. Elle faisoit fermer les barrières de la ville, et invitoit les sections à la révolte par la proclamation suivante :

« Une faction veut opprimer les pa-
» triotes. Du courage ! — Le point de
» réunion est à la commune, et le brave
» Henriot exécute ses ordres : vous ne
» devez obéir qu'à lui seul ».

De son côté Henriot parcouroit les rues entouré de gendarmes. S'avançant au milieu des groupes, il crioit : « A
» moi, mes amis ! qui m'aime me suive ;
» aux armes ! on égorge dans ce mo-
» ment, on assasine le citoyen Robes-
» pierre ».

Tandis que la commune s'apprêtoit à soutenir un siége, et concertoit avec les Jacobins, avec le tribunal révolutionnaire, avec la plupart des membres des comités révolutionnaires, une sanglante insurrection, des gens envoyés par Henriot se précipitoient vers le palais des Tuileries; des canonniers traînoient leurs canons jusqu'aux portes de l'assemblée nationale, et les tournoient contre elle; une horde d'hommes armés pénétroit dans la salle où étoient réunis les comités de sûreté générale et de salut public, et vouloit en arracher les cinq députés décrétés d'accusation; mais des soldats fidelles mirent en fuite les bandits qui assiégeoient les comités, s'emparèrent des cinq prévenus et les conduisirent en prison.

Le concierge du Luxembourg ayant refusé de recevoir Robespierre, celui-ci fut conduit à la maison commune,

où il fut accueilli avec de bruyans applaudissemens.

Instruite de la révolte de la commune, la convention en mit les membres hors la loi. Henriot se présenta de nouveau dans la cour des Tuileries, avec un petit nombre de scélérats qu'il avoit ramassés. Sans s'effrayer de cette audace, la convention le mit hors la loi. Aussitôt mille voix crièrent au-dehors : « Arrêtez Henriot ; il est hors la loi » ! Henriot, épouvanté de ces cris, quitta brusquement le champ de bataille, et alla se réunir à Robespierre. La convention mit également hors la loi Robespiere et les autres députés qui étoient assemblés à la maison commune.

En prononçant ce décret, Thuriot, qui dans ce moment présidoit, s'écria : « Les conspirateurs sont hors la loi ; il » est du devoir de tout républicain de » les tuer ; le Panthéon attend celui

» qui apportera la tête du scélérat Hen-
» riot » !

Deux des députés qui s'étoient mis à la tête de la force armée, suivis des sections des Gravilliers, des Arcis et des Lombards, marchèrent en bon ordre sur la commune. Les canonniers qu'elle avoit mis en bataille sur le quai Pelletier, instruits par ces deux députés que tous ses membres étoient hors la loi, tournèrent contre elle-même leurs canons. La maison commune fut investie, et ils entrèrent dans la salle où les conjurés délibéroient. A la vue des deux députés, l'effroi les saisit ; ils perdirent tout espoir. Robespierre, aussi lâche que cruel, se cacha dans une des salles de la maison commune. On l'y trouva pâle et tremblant, bloti contre un mur. Un gendarme, en l'appercevant, lui tira deux coups de pistolet, dont un lui cassa la machoire. Il tomba bai-

gné dans son sang. On le releva, et on le plaça sur un fauteuil de cuir rouge. Sa machoire inférieure étant détachée, on passa, pour la rapprocher de l'autre, une bande sous son menton, qu'on noua sur sa tête. Ce fut dans ce déplorable état qu'on le conduisit sur les six heures et demie du matin, au comité de sûreté générale; il tenoit dans sa main droite un mouchoir blanc sur lequel il appuyoit son menton. Lorsqu'il arriva au comité, on demanda à la convention si elle vouloit qu'il parût à la barre: « Non, non, s'écria-t-on d'une voix » unanime, il ne faut pas que cette en- » ceinte soit souillée par la présence de » ce scélérat ». Il fut donc déposé au comité de sûreté générale, où on l'étendit sur une table; le malheureux, le vi-

sieurs heures, les injures et les reproches de ceux qui l'environnoient. On a assuré que la plupart des spectateurs lui crachèrent au visage, en l'accablant de malédictions. Il parut souffrir avec patience ces outrages. Il ne lui échappa aucune plainte, et il ne répondit à aucune des questions que lui firent ses collègues du comité.

Sur les neuf heures du matin on le plaça de nouveau sur le fauteuil qui avoit servi à le conduire au comité, et on le transporta à l'Hôtel-Dieu, au milieu d'une multitude immense qui accouroit sur son passage. Un chirurgien ayant mis un appareil sur ses blessures, il fut tiré de l'hospice et conduit à la Conciergerie, où il fut jeté dans un cachot pour y attendre le bourreau; mais avant de lui être livré, il fut conduit à l'audience du tribunal révolutionnaire, pour y être reconnu. Cette formalité ayant été remplie, le boureau s'empara de

de Robespierre et de ses complices.

A quatre heures du soir, le 10 thermidor, le cortége sinistre sortit de la cour du palais. Jamais on avoit vu une telle affluence de peuple. Les rues étoient engorgées. Des spectateurs de tout âge, de tout sexe, remplissoient les fenêtres; on voyoit des hommes montés jusques sur le faîte des maisons. L'alégresse étoit universelle. Elle se manifestoit avec une sorte de fureur. Plus la haine qu'on portoit à ces scélérats avoit été comprimée, plus l'explosion en étoit bruyante. Chacun voyoit en eux ses ennemis. Chacun applaudissoit avec ivresse, et sembloit regretter de ne pouvoir applaudir davantage. Les regards s'attachoient surtout à la charrette qui portoit les deux Robespierre, Couthon et Henriot. Ces

On remarqua que Robespierre avoit, en allant à l'échafaud, le même habit qu'il portoit le jour où il avoit proclamé l'existence de l'Être suprême au Champ de Mars.

Il est difficile de peindre sa contenance. Rien ne rappeloit l'idée de la suprême puissance qu'il exerçoit vingt-quatre heures auparavant. Ce n'étoit plus le tyran des Jacobins, ni le dominateur insolent de la convention; c'étoit un malheureux, dont le visage étoit à moitié couvert par un linge sale et ensanglanté. Ce qu'on appercevoit de ses traits, étoit horriblement défiguré. Une pâleur livide achevoit de le rendre affreux. Soit qu'il fut accablé par les douleurs que lui causoient ses blessures, ou que son ame fut déchirée par les remords causés par le souvenir de ses forfaits, il affecta d'avoir les yeux baissés et presque fermés.

Ce fut dans cet état qu'il traversa les

quais et la rue Saint-Honoré. Arrivé au milieu de la rue ci-devant royale, il fut tiré de l'espèce de léthargie dans laquelle il étoit, par une circonstance qui mérite d'être conservée dans l'histoire.

Une femme l'attendoit dans cet endroit. Elle étoit proprement habillée et d'un âge moyen. En appercevant la charrette qui portoit Robespierre, elle fendit la presse et saisit avec une de ses mains les barreaux de la charrette. La contenance et la manière de s'exprimer de cette femme, annonçoit qu'elle avoit reçu la meilleure éducation. Tandis qu'elle étoit attachée à la charrette par une de ses mains elle menaçoit de l'autre Robespierre, et lui crioit : « monstre,
» vomi par les enfers, ton supplice
» m'enivre de joie ». A ces mots Robes-

» jouir du plaisir de te les voir toutes » arracher l'une après l'autre ». Cette nouvelle apostrophe parut importuner Robespierre ; mais il ne rouvrit pas ses paupières. Alors la femme courageuse lui dit en le quittant près de l'échafaud : « Vas, scélérat, descends au tombeau » avec les malédictions de toutes les » épouses, de toutes les mères de famil- » le » ! On a présumé que Robespierre avoit privé cette femme d'un époux ou d'un fils. Ses accens douloureux durent pénétrer dans son ame. Cette torture morale étoit sans doute bien foible pour expier des crimes aussi énormes que ceux dont Robespierre s'étoit rendu coupable ; mais ce fut au moins une satisfaction pour les ames sensibles d'apprendre que ce monstre l'avoit éprouvée, et qu'elle avoit pu augmenter l'horreur du supplice trop doux qu'il alloit subir.

Lorsque la charrette fut arrivée au

pied de l'échafaud, les valets du bourreau descendirent le tyran et l'étendirent par terre jusqu'au moment où son tour vint de recevoir la mort. On observa que pendant le temps qu'on exécutoit ses complices, il ne donna aucun signe de sensibilité. Ses yeux furent constamment fermés, et il ne les rouvrit que lorsqu'il se sentit transporter sur l'échafaud. On prétend qu'en appercevant le fatal instrument, il poussa un douloureux soupir; mais avant de recevoir la mort, il eut une souffrance cruelle à endurer. Après avoir jeté son habit, qui étoit croisé sur ses épaules, le bourreau lui arracha brusquement l'appareil que le chirugien avoit mis sur ses blessures. La machoire inférieure se détacha alors de la machoire supé-

coupée, et que le bourreau la prit par les cheveux pour la montrer au peuple, elle présenta l'image la plus horrible qu'on puisse se peindre.

C'est ainsi que le plus grand scélérat que la nature humaine ait produit, a terminé sa carrière. S'il n'eut pas été arrêté dans le cours de ses attentats; s'il eut vécu encore six mois, il eut fait exterminer le tiers de la population de la France.

Puisse l'exécration de la génération présente et de la postérité, s'attacher sans cesse à sa mémoire, et remuer éternellement ses cendres, pour appaiser les mânes des victimes que ce monstre a immolées à sa fatale ambition !

*Fin du Tome premier.*